

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 1er AVRIL 2010

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, si vous voulez bien rejoindre vos places, je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

M. BAERISWYL Christian : absent

M. BARRIER Roger : présent

M. BAYSSAT Jean-Claude : absent, suppléé par M. Jean BOUNIOL arrivé en séance à 21 h 05

M. BAZELLE Jean : présent

Mme BENITO Patricia, absente, représentée par M. Jean-Pierre DABERNAT

M. BERGAUD Jacques : présent

M. BESSAT Vincent : présent

Mme BIGEON Michèle : absente, suppléée par M. Bernard VIDAL

M. BRAY Roland : absent, suppléé par M. Daniel PAPON

M. CALMETTE Alain : présent

Mme CAMUS Christiane : présente

M. CARPENTIER Patrick : présent

Mme CARRILLO-BESSAT Clarisa : absente, représentée par M. Vincent BESSAT

M. CARTEAU Didier : présent

Mme CHASSANG Sylvie : absente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. COLLIN Jean-François : présent

M. COSNIER Michel : absent, représenté par M. Laurent TELLIER

Mme COSTES Josiane : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DAUDE Jean-Pierre : absent, suppléé par M. Michel TOYRE

M. DELAMAIDE Charles : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DESTANNES Roger : présent

M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

M. FAGES Jean-Pierre : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. GALEAU Thierry : présent

M. GASTON Christian : absent, représenté par M. Christian POULHES

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GOSSET Bernard : présent

M. GRANIER Philippe : absent, suppléé par M. Hervé FLAGEL
 Mme GRIFFAULT Laetitia : absente, représentée par M. Alain CALMETTE
 M. JABIOL Michel : présent
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LABORIE Mireille : présente
 M. LAMPRE Patrick : présent
 M. LANTUEJOUL Henri : présent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : présent
 M. LERON Michel : présent
 Mme LHERM Gisèle : présente
 M. LOURS Michel : présent
 M. MALBOS Elie : absent
 M. MARKARIAN Jacques : absent
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MAURY Lionel : absent, suppléé par Didier LE BOULC'H
 M. MEDAL Camille : présent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PERRIER Patrick : présent
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 Mme PRUNET Brigitte : absente, représentée par M. Jean-Pierre ASTRUC
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, suppléée par Mme Denise VALAT
 Mme SARRAZIN Andrée : présente
 M. SOULIER Pierre : présent
 M. TELLIER Laurent : présent
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VEDRENNE-CAYROL Carine : absente, suppléée par Patrick MADAMOUR
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. WERLES Christian : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2010

A l'ordre du jour, nous avons l'adoption du PV du 25 février 2010. Y a-t-il des observations ?
 Il n'y en a point. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

PRESENTATION DE LA REFORME DES FINANCES LOCALES ET DE SES INCIDENCES SUR LES PROSPECTIVES FINANCIERES DE LA CABA PAR LE CABINET KLOPFER

Nous allons commencer par une présentation de la réforme des finances locales, découlant

de la loi de suppression de la Taxe Professionnelle, avec les incidences que cela peut comporter sur le budget de la Communauté d'Agglomération avec les perspectives financières comme nous le faisons périodiquement. Mais l'heure était à l'urgence puisque, depuis le 1er janvier 2010, la Taxe Professionnelle est supprimée et que nous sommes donc entrés de plain-pied dans la réforme. Nous recevons ce soir Michel KLOPFER qui, une fois de plus, vient concourir au travail budgétaire et financier de notre Collectivité, et je le remercie une fois de plus de nous prêter son précieux concours. Je passe donc la parole à Michel KLOPFER.

M. KLOPFER.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Elus, c'est toujours avec un très grand plaisir que je viens à Aurillac, et on ne voit pas passer les kilomètres pour venir chez vous parce que je trouve qu'en tout cas le mode de fonctionnement de votre Communauté où j'ai eu souvent maintenant, depuis quelques années, l'occasion d'intervenir est parmi les plus conviviaux qui soient. Je ne suis pas en permanence avec vous, mais je tenais à le dire parce que nous sommes intervenus pour, à ce jour, 82 Communautés d'Agglomérations, c'est-à-dire à peu près la moitié de celles qui existent, et quand on est sur le terrain on voit un petit peu les modes de fonctionnement au travers des chiffres qui peuvent apparaître dans les Comptes Administratifs ou dans les Budgets.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, d'intervenir à la fois sur un contexte national et sur une actualisation de l'analyse rétrospective et prospective que nous avons eu l'occasion de présenter à différentes reprises, en particulier, pour revenir sur des périodes déjà anciennes, au moment où en 2002 vous aviez décidé de faire une opération vérité sur les facturations de transferts de charges entre la Communauté et les Communes, et puis à différentes étapes, et également, pour citer un cas récent, lorsque vous aviez souhaité accroître votre intégration fiscale de manière à vous donner une garantie de maintien de la D.G.F. En tout cas, ce sont des éléments sur lesquels nous allons revenir par référence.

(Présentation de documents sur écran)

Je vais commencer par quelques éléments sur le contexte de la réforme de la Taxe Professionnelle, et je vais aussi en profiter pour vous donner quelques éclairages peut-être sur des enseignements par rapport aux relations financières entre l'Etat et les Collectivités Locales et sur la manière dont aujourd'hui peuvent être appréciés par l'ensemble des collectivités –je m'adresse aussi bien sûr aux Maires– les risques financiers à court et moyen terme.

Cela fait maintenant 28 ans que les Collectivités s'administrent librement. C'est le terme consacré. J'ai pu constater, principalement d'ailleurs dans les Régions et les Départements, et encore à un moindre degré dans ce que l'on appelle « le bloc Villes », c'est-à-dire les Communes et les Intercommunalités, que les budgets 2010 sont probablement les plus compliqués que certaines Collectivités ont eu à construire.

Je voudrais rappeler d'abord quelques contraintes fortes qui pèsent sur les décisions dans le monde local. Peut-être, simplement, sans revenir sur ces 28 ans de décentralisation, je voudrais montrer en quoi la période actuelle est effectivement inédite dans le mode de décision locale. Il y avait déjà eu des cas de difficultés financières dans des Collectivités il y a maintenant près de 20 ans, au début des années 90. Il y a eu les cas de surendettement d'Angoulême et de Briançon, et pas uniquement de ces deux villes, mais de grandes villes par exemple dans le Midi ou en Région Parisienne, qui ont été mises sous tutelle par les banques. A cette époque-là, souvenons-nous de ce qui s'est passé. L'Etat a resserré les règles du jeu en imposant les rattachements à l'exercice, en imposant la comptabilité des engagements. Les banques ont donc réagi très violemment en refusant de prêter à des collectivités qui étaient fragiles et en les encadrant, c'est ce que j'appelle « la mise sous tutelle », c'est-à-dire en conditionnant leurs concours à la tenue de ratios de gestion, et les collectivités ont découvert l'analyse financière à cette époque-là. Elles l'ont non seulement découverte, mais elles l'ont appliquée en augmentant très fortement les taux d'imposition à

l'époque, en réduisant les investissements, et cela a suffi très largement pour redresser les comptes des collectivités locales. Pourquoi ? parce que les taux d'imposition de la fiscalité locale étaient très bas à l'époque et que les bases, surtout, étaient incomparablement plus importantes par rapport à celles qui peuvent exister aujourd'hui. L'Etat les a réduites sous différentes majorités d'ailleurs avant de parler de la suppression de la Taxe Professionnelle puisque ce n'est pas la énième réforme de la Taxe Professionnelle, c'est la suppression de l'impôt. Il n'y a plus dans le Code Général des Impôts le terme de « Taxe Professionnelle ». Cela va devenir un vocable un petit peu comme « patente » ou « gabelle ». Cela va devenir un vocable historique maintenant. Avant de faire cela, il y avait eu par exemple la loi STRAUSS-KAHN qui avait été simultanée pratiquement avec la loi CHEVENEMENT et qui avait supprimé 34 % des bases de la Taxe Professionnelle. Il y a donc beaucoup moins de marge de manœuvre. Les comptes des collectivités – vous allez voir les chiffres 2009 parce que nous avons les premières tendances de Bercy, même si nous ne les avons pas par collectivités, mais nous les avons à partir des comptes de gestion – se détériorent, et il n'y a pas aujourd'hui les marges de manœuvre fiscale qui pouvaient exister dans les années 90 pour les élus de l'époque.

Quelques éléments qu'il est, je pense, toujours utile de rappeler, sur les différences entre le budget de l'Etat et les budgets locaux.

Le budget de l'Etat est en déficit au premier euro d'emprunt. Cela fait depuis Georges POMPIDOU que l'Etat n'est pas en mesure d'équilibrer son budget, donc depuis 1973. Les comptes locaux sont équilibrés par l'emprunt. Il suffit de faire entrer un contrat d'emprunt le 31 décembre, voire même de le reporter, et les comptes sont équilibrés.

Deuxième différence sensible. Un compte local peut être en déficit budgétaire soit parce qu'on n'arriverait pas à couvrir les dotations aux amortissements, ce n'est pas encore trop grave ou dangereux dans les communautés parce qu'il n'y a pas beaucoup d'amortissements ; c'est par contre plus dangereux dans les départements, soit parce que l'on n'arrive pas à rembourser le capital de la dette avec des ressources définitives. Je le précise pour que vous voyiez le contexte aussi par rapport à l'Etat puisque parfois on se dit : est-ce que les collectivités, en période de crise, ne peuvent pas se substituer à l'Etat pour faire davantage d'investissements ? C'est que c'est moins facile de faire de la relance keynésienne quand on n'a pas les mêmes contraintes budgétaires.

Vous avez ici le budget de l'Etat 2010. Déficit de fonctionnement – vous avez bien lu – : 95 milliards d'euros. La section de fonctionnement de l'Etat n'est pas équilibrée. Il finance par exemple son personnel, mais cela peut être autre chose, par l'emprunt. Ces 95 milliards de déficit de fonctionnement deviennent évidemment une dépense d'investissement, et donc l'Etat, avant même le Grand Emprunt, lève en 2010 212 milliards d'euros d'emprunts pour financer 26 milliards d'euros d'investissement, dont le FCTVA, et évidemment cette différence colossale provient du fait que l'Etat finance aussi avec ces 212 milliards 96 milliards de remboursement d'emprunts. Il enfreint donc les règles qu'il impose aux collectivités locales. Enfin, il ne les enfreint pas, elles ne s'appliquent pas à lui. Il y a un proverbe latin qui est : Quod licet lovis, non licet bovis [ce qui est permis à Jupiter n'est pas permis au boeuf]. C'est plus amusant en latin parce qu'il y a une rime. Et il a 95 milliards de déficit de fonctionnement.

Voilà, si vous voulez, le paysage. C'est pour cela que, dans toutes les prospectives que nous faisons, et en particulier dans la vôtre, nous n'imaginons pas mettre des croissances de la DGF qui soient ne serait-ce qu'au niveau de l'inflation. Elles seront durablement inférieures à l'inflation. Donc, évidemment, comme toutes les collectivités ont des dépenses de personnel qui supportent un GVT, vous voyez la difficulté qu'il y a de pouvoir financer cela avec des recettes qui, d'une part, vont enregistrer une moindre croissance et une moindre marge de manœuvre fiscale puisque la suppression de la Taxe Professionnelle c'est reporter les marges de manœuvre fiscale principalement sur les ménages ; et puis, d'autre part, il y a des dotations de l'Etat qui vont avoir ce manque de dynamisme.

Vous avez ici d'ailleurs une représentation de ce que je viens de dire au sens de Maastricht. Au sens de Maastricht, quand on est au-dessus du zéro, on a la dette qui diminue. C'était le cas pour les collectivités locales entre 1996 et 2003. Quand on est en dessous du zéro, la dette augmente. Je vous rappelle ce que je vous ai dit tout à l'heure ; il faudrait remonter à 1973, c'est-à-dire, sur le graphique, à gauche du poster sur les gorges de la Jordanne, pour retrouver un budget de l'Etat en équilibre, c'est-à-dire au-dessus du zéro.

Vous connaissez nos concepts, nous raisonnons par rapport à l'épargne brute. L'épargne brute, c'est l'excédent au compte administratif de la section de fonctionnement. L'épargne brute, c'est l'équivalent de l'épargne d'un ménage ; c'est ce qui permet de rembourser la dette et d'investir, qui constitue un apport personnel pour les investissements. Quand vous gagnez 1 € d'épargne brute, vous pouvez investir 10 €. Pourquoi cet effet de levier de 1 à 10 ? parce qu'avec ces 10 €, vous pouvez emprunter et ces 10 € représenteront en gros, sur 15 ans, un euro d'annuité avec les frais financiers. Vous pouvez donc, avec cet euro d'épargne brute, vous offrir 10 € supplémentaires d'investissement. Cela joue malheureusement dans les deux sens : quand l'épargne brute décline, vous perdez 10 € de capacité d'investissement. Cela permet déjà de comprendre pourquoi dans toutes les collectivités les tendances seront à une stagnation, pour ne pas dire à une réduction des investissements. C'est d'ailleurs – j'anticipe dans la prospective – ce qui est envisagé par rapport aux années de très forts investissements que vous avez connues en 2006 et 2007.

Voilà d'ailleurs les chiffres les plus récents que nous ayons. Ils sont extraits des premiers comptes de gestion qui remontent à Bercy. Les taux d'épargne des Communes et des Intercommunalités demeurent à peu près bons. Ceux des Départements plongent en dessous de ceux des Communes. Ce n'est pas une bonne nouvelle parce que les Départements financent ou finançaient les projets des Communes et des Communautés. Ils pourront beaucoup moins le faire. Je ne parle pas ici du Cantal, je parle globalement des Départements. Les taux d'épargne des Régions baissent aussi.

Et puis, concernant la capacité d'investissement, nous verrons tout à l'heure les graphiques.

Je vais revenir maintenant sur la suppression de la Taxe Professionnelle. C'est évidemment un élément majeur. C'est un des éléments les plus marquants des évolutions financières de la loi de décentralisation. La Taxe Professionnelle avait été créée il y a 35 ans. Elle n'a jamais connu vraiment de régime de croisière. Je voudrais rappeler très brièvement le pourquoi de la Taxe Professionnelle à l'origine. L'impôt précédent, la patente, était relativement équilibré entre les petites et les grandes entreprises. Il était donc douloureux pour les petites entreprises. A l'époque, il y avait des mouvements de commerçants et d'artisans. Vous vous souvenez peut-être du CID-UNATI ; il faisait des scores honorables aux élections, et donc le Gouvernement de l'époque leur a coupé l'herbe sous le pied en réduisant l'impôt pour les petites entreprises et en massacrant les grandes qui, à l'époque, ne se délocalisaient pas. Simplement, les grandes entreprises se sont quand même rendues compte assez rapidement de ce qui leur arrivait et elles ont toujours eu l'écoute des Pouvoirs Publics, de gauche comme de droite, puisque toutes les réductions, les exonérations et les abattements qu'elles ont obtenus – vous ne les avez pas tous sur ce graphique, mais vous avez les principaux –, vous en avez du gouvernement MAUROY, vous en avez du gouvernement JOSPIN et vous en avez aussi bien sûr des gouvernements correspondant à ceux de l'actuelle majorité, que ce soit de 87 ou que ce soit plus récemment avec le plafonnement des bases de 2007 et la suppression de l'impôt en 2010.

Je voudrais vous expliquer pourquoi vous pouvez tous, nous pouvons tous sortir notre mouchoir sur la Taxe Professionnelle. Quand l'impôt a été créé en 1975, le curseur avait été positionné pour qu'il y ait 50 % de bases « immobilisations » et 50 % de bases « salaires » pour les entreprises dites de droit commun, c'est-à-dire celles des grandes et des moyennes entreprises. En réalité, comme il y a eu un abaissement des salaires en 1982, nous aurions

dû être à 53/47 : 53 pour les immobilisations et 47 pour les salaires. Mais, en fait, en 1998, nous n'étions plus à 53/47, nous étions à 66/34. Pourquoi ? parce que, par effet d'accumulation de stocks, les immobilisations progressaient plus vite que la masse salariale des entreprises qui, elle-même, est plus dynamique que le produit intérieur brut puisqu'il y a quand même des hausses, bon an mal an, du pouvoir d'achat des salariés. Le bonheur des uns faisant le malheur des autres, vous comprenez pourquoi les entreprises se sont battues et ont fini par avoir la peau de l'impôt, si je puis dire. Par ailleurs, il faut aussi relativiser même si je comprends parfaitement leur motivation et à leur place j'aurais fait la même chose ; lorsque le 15 septembre dernier le Premier Ministre a annoncé que, dans sa grande sagesse, le Parlement serait amené à donner son avis et à influencer non pas la suppression de la Taxe Professionnelle qui était bouclée mais le partage du nouveau portefeuille fiscal entre les Région, les Départements, les Communes et les Communautés, les associations d'élus – en réalité il y en a deux qui ont compté : l'AMF et l'ADF, parce que les Régions ne pouvaient pas peser dans le débat – ont demandé à avoir la plus grande part possible d'un impôt dynamique qui est l'impôt sur la valeur ajoutée. Mais, si je puis dire et j'espère ne pas être médisant, ils se sont disputé les miettes qui restaient une fois qu'on avait enlevé les plus gros morceaux, c'est-à-dire les équipements. Rien ne pourra progresser aussi vite que les équipements.

Je rajoute ici aussi bien sûr que les taux d'imposition avaient quand même pas mal progressé. Non seulement, il y avait des bases dynamiques, mais il y avait des augmentations de taux d'imposition qui étaient conséquentes.

Ce que vous allez avoir avec le nouveau portefeuille fiscal, c'est une base beaucoup moins dynamique sur le foncier et une base disons intermédiaire, beaucoup moins glorieuse que les équipements bruts mobiliers, mais sans possibilité d'augmenter les taux. Donc, là aussi, cela va peser sur vos perspectives.

Je voudrais montrer un élément important qui concerne évidemment toutes les Communautés. La TEOM a été un impôt très dynamique dans les dernières années. Il a progressé en moyenne, à la faveur d'ailleurs de son passage dans l'univers communautaire et non plus communal ou syndical, de 7 % par an en moyenne. Il y a eu des années à 10 ou 9 et des années à 5. Ce n'est pas uniquement à cause de contraintes d'environnement et d'écologie. C'est parce que, les temps devenant plus durs, les ordures ménagères qui étaient une compétence partiellement financée sont devenues une compétence beaucoup plus largement financée. C'est évidemment une réduction des marges de manœuvre pour l'avenir.

Je voudrais également montrer d'autres incidences de la suppression de la Taxe Professionnelle. La Taxe Professionnelle globale représentait 37 milliards d'euros. L'Etat était aux deux bouts du tuyau ; il payait 11,6 et il récoltait 6,4. Dorénavant, il paiera 4,6 et il récoltera 0,6. Si on compacte l'ensemble, la suppression de la Taxe Professionnelle c'est un gain de 7,1 milliards d'euros pour les entreprises, c'est un gain de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat et c'est une perte de 8,3 milliards pour les collectivités. Cette perte est compensée à l'euro près sur l'année de démarrage. Après, c'est la dynamique qui change. Elle est compensée par des dotations d'Etat. Elle est compensée par des impôts transférés comme la Taxe sur les surfaces commerciales et elle est compensée par de nouveaux impôts comme les IFER, par exemple les stations radioélectriques, les cellules photovoltaïques ou les éoliennes.

Et puis, pour terminer sur cette présentation générale, pour bien planter le décor des contraintes particulières des perspectives, je voudrais que chacun s'approprie le graphisme de ce tableau. C'est du consolidé là, c'est toutes collectivités confondues : communes, intercommunalités, départements et régions. En vert, c'est avant la suppression de la TP, et en orange c'est après la suppression de la TP. Ce sont les marges de manœuvre des collectivités, ce sont les impôts modulables.

Les impôts modulables, c'est la taxe d'habitation. Il y en a un petit peu plus parce que l'Etat lâche quelques frais de gestion.

Pour la TEOM, cela ne bouge pas.

S'agissant du foncier bâti, il y en a un petit peu plus parce que, là aussi, l'Etat lâche des frais de gestion, il les lâche aux Départements, mais enfin c'est du consolidé.

Pour le foncier non bâti, ce sont des cacahuètes.

Chacun verra que l'on a divisé par 5 les marges de manœuvre fiscale sur les entreprises. On pouvait moduler sur 31 milliards d'euros d'impôt. On ne peut plus moduler que sur 6,2, c'est-à-dire 5 fois moins. Le message est clair pour ce qui concerne les capacités d'action fiscale. De deux choses l'une :

- Ou bien les collectivités s'habitueront à construire des budgets à partir des recettes et en ajustant les dépenses aux recettes. Ce qui tranche un peu avec l'habitude trentenaire qui était de bâtir des budgets à partir des dépenses et de pousser le curseur des recettes pour qu'on arrive à financer les dépenses.

- Ou bien les collectivités qui voudraient continuer à bâtir des budgets à partir des dépenses postuleront à des recettes supplémentaires, et comme vous le voyez elles ne pourront aller les chercher que sur les ménages. C'est évidemment un choix politique majeur, mais par rapport à la manière dont les élus de toutes catégories de collectivités ont vécu la construction des budgets et le constat des comptes administratifs du passé je pense qu'il n'est pas inutile de montrer que nous sommes dans un univers complètement différent à compter de 2010-2011.

Nous sommes certes le 1er avril, mais malheureusement ce que je vous dis c'est la vérité. Si nous étions le 2, je vous dirais la même chose.

Nous allons en venir à des considérations relatives à la CABA. Vous retrouvez ici le concept d'épargne brute. Voilà la structure de votre compte administratif. La Communauté verse aux Communes une Attribution de Compensation de 4,7 M€. Disons qu'il n'y a pas de raison de bouger cela en dehors de nouveaux transferts de compétences. Mais vous avez déjà – nous allons le voir tout à l'heure – une intégration fiscale forte. Cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas encore être augmentée, mais disons que vous êtes dans la partie haute en matière d'intégration fiscale.

Et puis, vous avez une Dotation de Solidarité Communautaire qui a été versée jusqu'en 2008. Nous avons eu des séances sur ce sujet-là, et je vous ai dit : les dotations de solidarité communautaire, ce sont des choses qui ont été souvent données au démarrage des Communautés parce qu'il y avait un retard à l'allumage dans le transfert des charges. Les Communautés étaient à l'aise avec leur nouvelle ressource de DGF. Mais au fur et à mesure que le temps passe et qu'elles doivent assumer la croissance de la charge sur les compétences transférées, il est sûr qu'elles ont moins de moyens pour pouvoir verser ce type de concours.

Voilà maintenant vos chiffres : une épargne brute de 5,4 M€ qui a servi à réaliser, en 2009, 9,3 M€ d'investissements. Cette épargne brute de 5,4 M€ est rapportée à un montant de recettes, mais la règle en matière d'analyse financière des EPCI c'est de raisonner par rapport à la surface nette de la Communauté, c'est-à-dire en enlevant l'Attribution de Compensation sur laquelle il n'y a pas de marge de manœuvre. Alors qu'est-ce que cela donne ? Cela donne un positionnement favorable de la CABA. Le taux d'épargne représente 19,4 % des ressources en enlevant l'Attribution de Compensation, 16,7 % en la comptant. Comme les moyennes sont faites en la comptant, c'est le montant de 16,7 % qu'il faut comparer à la moyenne des Communautés d'agglomérations qui est à 11 %, sachant que la zone d'alerte est considérée comme étant à 10 % et un seuil minimal qui pourrait être considéré comme étant à 7 %. Aujourd'hui, la situation, en tout cas sur le plan de l'équilibre de fonctionnement, est tout à fait saine.

Cette situation s'est d'ailleurs améliorée. 2001 était une année un peu particulière puisque

c'était la dernière année où les Communes avaient pu transférer des compétences gracieusement sans se les faire facturer. Les compteurs ont été remis à jour en 2002, mais depuis 2002 la situation s'est confortée, la croissance des recettes a été supérieure à celle des dépenses. Il y a plusieurs manières d'arriver à ce genre de situation. Vous avez par exemple des Communautés qui, parfois, par défaut d'accord politique, ne font absolument rien, elles dorment sur un tas d'or et n'exercent pas de compétences ; donc, effectivement, on peut toujours dire qu'on a une épargne satisfaisante, mais on l'a sans exercer des compétences ; ce qui n'est pas le cas ici puisqu'il y a quand même des investissements et une intégration fiscale qui est forte.

Le taux d'épargne de gestion, c'est avant les frais financiers. Le taux d'épargne brute – c'est celui qui est le plus important, c'est la courbe du bas sur le graphique –, c'est après. Depuis 2002, vous avez toujours été au-dessus et nettement au-dessus de la zone d'alerte. Il est donc intéressant de voir une évolution sur le long terme, sur pratiquement un mandat et demi.

Là, vous avez la structure de vos recettes. Vous voyez, en hachuré, les produits de Taxe Professionnelle – nous parlerons demain des produits de C.F.E. – qui sont reversés au sein de l'Attribution de Compensation, les produits de Taxe Professionnelle qui reviennent aux groupements : 19 %. La DGF représente 26. La part importante, c'est la part intercommunale (en rouge), parce que la part en violet cela ne se discute même pas, c'est l'ancienne compensation part « Salaires » qui est, cette année, royalement indexée de 0,3 %. Il est sûr que cela fait un trou dans le paysage parce que les salaires progressaient quand même chaque année de 3 % au moins. Là, maintenant, c'est 10 fois moins. Si on met les mêmes évolutions pour l'avenir, il n'y a pas de raison que ça s'améliore.

Parmi vos recettes, vous avez la TEOM, les produits de tarification, le Versement Transport. Vous voyez à peu près ainsi la structure de votre budget de recettes.

Vous avez un taux de fiscalité qui, par rapport aux autres Communautés, est en dessous d'à peu près 5 %. Les comparaisons de taux d'impôts doivent toujours être faites par rapport à des structures qui exercent les mêmes compétences. Si l'on compare le taux de la CABA à celui de la Communauté de Communes de Salers, je ne sais pas de combien il est, il sera probablement très supérieur, mais ce ne sont pas non plus les mêmes compétences et ce n'est pas le même service apporté à la population. Une compétence par exemple – je le dis comme cela parce qu'il est important de le savoir – qui est de plus en plus coûteuse pour les Communautés, c'est le transport parce que c'est une compétence qui est sous-facturée historiquement. Il y a des tendances aujourd'hui que nous avons vues d'ailleurs dans les campagnes électorales régionales pour encore plus les sous-facturer, ce qui est évidemment un enjeu conséquent. Et puis – je ne fais pas de scoop parce que c'est paru dans la presse et c'est paru dans *La Montagne* –, dans une grosse agglomération de cette région, Clermont-Ferrand pour ne pas la nommer, il y a quand même des difficultés particulières sur l'équilibre du transport. On ne peut donc évidemment pas comparer les taux d'épargne et les taux de fiscalité des Communautés avec ceux des Communes où la question du transport ne se pose pas.

Voici ici votre DGF. Alors c'est compliqué ce genre de graphique de DGF. Je vais donc rentrer dans le détail. Vous avez ici les 174 communautés d'agglomérations qui existaient en 2009. Nous n'avons pas encore les chiffres de 2010 parce qu'ils ne sortiront qu'en juillet ; nous connaissons les chiffres de chaque communauté, mais nous ne connaissons pas encore l'architecture qui permet d'analyser cela. La partie verte, c'est celle qui ne dépend que de l'intégration fiscale. La partie violette, c'est celle qui dépend du potentiel fiscal et de l'intégration fiscale. La partie en bleu foncé, ce sont les garanties. La moyenne des communautés d'agglomérations est à 45 € par habitant, précisément 44,86 € par habitant. Vous êtes à 66 € par habitant, c'est-à-dire à pratiquement presque 50 % de plus, parce que vous avez un potentiel fiscal inférieur à la moyenne et une intégration fiscale supérieure à la

moyenne. Vous êtes donc, si je puis dire, dans le bon sens des deux côtés. Cela aurait même pu, à epsilon près, être encore mieux, mais il y a eu une petite perte de DGF en 2009. Vous avez flirté avec la barre des 40, mais vous ne l'avez pas atteinte suffisamment. Votre potentiel fiscal est donc faible. En rouge, c'est la moyenne. En rouge foncé, c'est la demi-moyenne. Pourquoi y a-t-il la demi-moyenne ? C'est parce que ceux qui sont en dessous la demi-moyenne ont une garantie de DGF ; ce sont les communautés les plus pauvres.

Je voudrais dès maintenant insister sur le chamboulement que va représenter le remplacement de la Taxe Professionnelle par la Cotisation Economique Territoriale. Parmi les communautés les plus pauvres, il y en a environ une quinzaine qui sont en dessous d'à peu près 180 € par habitant, vous avez des communautés où j'imagine qu'aucun de nous n'aurait envie de vivre, par exemple en Seine-Saint-Denis, qui n'ont pas du tout de bases d'entreprises, mais vous avez aussi des communautés de zones côtières, comme par exemple Menton qui est très en dessous de la demi-moyenne parce que, dans le mode de fonctionnement de l'impôt depuis qu'on lui a enlevé la part « Salaires », les commerces et les hôtels cela ne rapportait pratiquement pas de Taxe Professionnelle, c'étaient donc des communautés très pauvres. Evidemment, elles vont être remplumées par la réforme de l'impôt puisque dorénavant c'est le foncier qui compte. Vous avez donc des gros perdants et des gros gagnants. Les gros perdants, c'est par exemple Fos-sur-Mer, Dunkerque, Le Havre ou Montbéliard. Les gros gagnants, ce n'est pas uniquement Paris et les Hauts-de-Seine, mais c'est toute la façade du littoral ; et puis, d'une certaine manière, ce sont les sites où il y a des activités de services dominantes, et d'ailleurs vous êtes plutôt dans les gagnants, nous allons le voir. Voilà donc la hiérarchie de 2009. Pour ce qui est de la hiérarchie future, le potentiel fiscal va être modifié cette année, et en hypothèse de continuité il va peut-être s'infléchir.

Voilà votre CIF. Vous étiez à 39,9. Manque de chance, il fallait être à 40 pour avoir la garantie. Vous ne l'avez pas eue l'année dernière, mais vous l'aurez dorénavant. Mais, bon, à 40, vous êtes quand même dans le premier 5ème des communautés les plus intégrées.

Voilà la structure de vos dépenses, avec 24 % de frais de personnel. C'est évidemment proportionnellement beaucoup moins que dans une commune. Dans une commune, on est plutôt entre 45 et 55. Ici, nous sommes à 24 %. Il y a des subventions versées à des associations qui peuvent aussi avoir du personnel. Attention, il y a des frais du délégataire Transport. Le délégataire Transport a évidemment aussi des frais de personnel ; tout cela, il faut le prendre en compte. Même chose pour le prestataire des ordures ménagères. C'est pour cela que les chiffres ne sont pas forcément comparables. La cotisation du SDIS va probablement diminuer en pourcentage compte tenu du fait que les communes et les intercommunalités ne peuvent pas se voir présenter une facture supérieure à l'inflation.

Vos dépenses d'équipement ont été quand même assez dynamiques, surtout en 2006 et en 2007 où vous avez réalisé respectivement 15 et 18 M€, et vous êtes revenus à des niveaux un peu supérieurs à ceux que vous aviez au tout début, ce qui est normal, mais correspondant à ceux que vous aviez en 2004 et 2005.

Voilà, après déduction des subventions et du FCTVA, ce que vous ont coûté les investissements. C'est important de regarder cela parce qu'il y a des investissements qui sont fortement aidés, soit parce que le territoire est éligible, soit parce que l'investissement l'est particulièrement, et donc cela peut représenter un attrait de les décider, sachant que les frais de fonctionnement qui sont derrière, lorsqu'il y en a, ne sont pas pris en charge à ce niveau-là. Quand vous avez investi 15 et 18 M€, cela ne vous a en réalité coûté en net qu'une dizaine de millions d'euros parce que vous avez eu des subventions quand même conséquentes.

Un point un peu plus compliqué. Maintenant que vous êtes chauds, nous allons attaquer ce graphique multiple. Les rectangles transparents et sur lesquels il y a des chiffres, c'est le montant des investissements réalisés. On retrouve d'ailleurs ce qu'il y avait sur l'avant-dernier transparent. Et puis, les bâtonnets de toutes les couleurs, c'est la manière dont ces investissements ont été financés.

De gauche à droite, le bâtonnet vert c'est l'épargne brute, c'est la recette saine et récurrente ; c'est celle qu'il faut privilégier. Pour ce qui vous concerne, en dépit de la bonne tenue de cette épargne, elle ne représentait dans les dernières années, sauf peut-être en 2009 parce que vous avez moins investi, qu'entre le quart et le tiers des investissements. Qu'est-ce qui vous a aidés d'une certaine manière ? C'est que vous avez eu de belles subventions en 2006, 2007 et 2008. C'est que vous avez également emprunté ; en bleu, vous avez le niveau de la dette. En dépit du niveau de l'épargne, les investissements ont été quand même suffisamment conséquents pour que la CABA augmente son endettement principalement en 2006, en 2007, mais également à un moindre degré en 2008 et en 2009. Je précise également – et cela, c'est un point qui peut être une source d'enseignements pour l'avenir – qu'il y a eu une reconstitution du fonds de roulement ; une partie des emprunts a servi à alimenter votre fonds de roulement ; cela représente une marge de manœuvre pour l'avenir puisque, pour les prochains investissements, vous pourrez réduire ce fonds de roulement. Vous avez eu aussi quelques cessions, pas marginales, en 2008 et en 2009.

Globalement, la dette augmente. On peut remonter assez loin dans le temps, ce n'est donc peut-être pas forcément significatif parce que, quand on parle de 2000, c'est la dette héritée de l'ancien District, et donc cela n'a plus grand sens. Mais si on est sur les dernières années, on passe de 21 à 31 M€. Alors ce sont des chiffres évidemment qui ne sont pas des ordres de grandeur d'un particulier ; ce qui est donc important, c'est de les rapporter par rapport à l'épargne. Vous avez une capacité de désendettement de 5,8 ans. La moyenne des communautés d'agglomérations est à 4,2 ans. On considère que la zone d'alerte est à 8 et que le seuil maximal est à 12. En réalité, je vais être très honnête avec vous ; compte tenu de la dureté des temps et compte tenu aussi de la modification du portefeuille fiscal des communautés, lorsque les communautés n'avaient qu'un seul impôt, la Taxe Professionnelle, et que cet impôt était gouverné par les communes, par les décisions de l'année précédente et que le fait de prendre une fiscalité mixte c'était quand même considéré comme un choix qui n'était pas anodin, on considérerait que c'était vraiment périlleux pour une communauté de dépasser 12 ans. Maintenant, vous allez avoir la Taxe d'Habitation. Ce n'est pas que vous avez envie de vous en servir, mais cela donnera en tout cas moins d'inertie dans la mise en œuvre des décisions. C'est simplement pour vous montrer que la zone rouge pourra être considérée comme étant un peu plus loin en niveau.

Si je vous compare maintenant aux autres, la moyenne des communautés a une bonne situation. Je voudrais dire aussi pourquoi, c'est que lorsque l'on parle de la moyenne des communautés on a des communautés qui ont des âges qui sont différents. Les premières communautés d'agglomérations se sont constituées au 1er janvier 2000 et vous êtes dans la première génération, mais il s'en constitue encore jusqu'à aujourd'hui, vous avez des communautés qui se sont constituées en 2008 et en 2009. La communauté moyenne, elle n'a pas 10 ans comme vous, elle en a 6 ou 7, et donc elle a moins investi que vous. Ce serait à mon sens erroné de dire : avec 5,8 vous êtes mal placés parce que la moyenne est à 4,2. Par rapport à des communautés qui ont le même âge que vous et qui ont investi comme vous, vous êtes correctement placés, c'est-à-dire que vous avez une bonne épargne et que vous avez utilisé cette épargne pour investir. Donc, sur ce plan, je dirai que nous sommes dans une situation tout à fait cohérente.

Cette capacité de désendettement, en dehors de la petite alerte de 2000/2001, est restée à peu près dans les mêmes eaux sur toute la période. On ne peut pas forcément comparer les communautés aux villes, mais les villes moyennes ont des ratios autour de 7 ans aujourd'hui.

Voilà le remplacement de la TP par la CET (Cotisation Economique Territoriale). Je passe sur ce graphique puisque nous avons vu tout à l'heure le mécanisme de l'impôt, et voilà la situation dans laquelle vous vous trouvez. Il y a des gros perdants et il y a des gros gagnants. Je vous ai donné des noms de gros gagnants et je vous ai donné des noms de gros perdants. Les gros gagnants, ce sont les grandes métropoles et les communautés ou les villes du littoral. Les gros perdants, ce sont les zones industrielles. Vous, vous êtes quand même dans les gagnants. C'est assez complexe ce mécanisme. Vous avez d'abord un panier d'anciennes recettes. Dans les anciennes recettes, vous avez la Taxe Professionnelle qui est remplacée cette année par la Compensation Relais ; on vous enlève le ticket modérateur, on vous enlève le prélèvement de France Télécom. Et puis, qu'allez-vous récupérer ? Vous allez récupérer la Taxe d'Habitation du Département. Une des raisons pour lesquelles vous allez être parmi les gagnants, c'est que le Département vous laisse un taux de référence qui est au-dessus de la moyenne. Donc, évidemment, cela joue aussi. Il vous laisse des bases qui sont conséquentes et un taux qui est au-dessus de la moyenne. Cela joue donc aussi favorablement. Nous ne parlons pas des abattements ici. Pour les abattements, je vais être très clair, les compteurs seront remis à zéro pour les abattements au 1er janvier 2011 ; c'est-à-dire que les décisions qui ont été prises par le Conseil Général du Cantal sur la disparition de tout abattement facultatif à la TH ne joueront que sur la TH 2010. En 2011, et en dehors de toute décision de votre part que vous pouvez prendre avant le 30 septembre 2010, ce sont les abattements communaux qui s'appliqueront sur le territoire de la CABA, et avec les valeurs locatives moyennes des communes. Maintenant, vous pouvez aussi vous définir une politique communautaire d'abattement avant le 30 septembre ; cela, c'est votre choix. Mais la décision sur les abattements, elle ne rentre pas en compte ici. Vous êtes supposés reprendre la TH avec les abattements communaux. L'Etat fait son affaire de la différence. Sachant que dans d'autres territoires c'est l'inverse ; ce sont les abattements du Département qui sont plus forts que ceux des Communes. Sur le plan national, il doit y avoir à peine 1 % d'écart entre les bases départementales et les bases communales France entière de Taxe d'Habitation. L'Etat fait donc la compensation.

En revanche, ce qui vous avantage, c'est que vous avez quand même une activité plutôt de services. Vous n'avez pas une activité industrielle. Vous avez de bonnes bases foncières et vous récupérez un taux de TH du Département qui est assez élevé. Donc, globalement, vous êtes gagnants de 1,7 M€. Ce gain, vous n'allez pas le conserver. On va vous demander de le reverser dans une caisse de compensation qui s'appelle le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Je voudrais apporter une précision ici et je parle bien entendu sous couvert du Président puisqu'il travaille sur le plan national sur les questions de péréquation. Je suis donc très prudent, d'autant plus que je n'ai pas encore lu le rapport sénatorial qu'il m'a remis à l'entrée dans la salle. Il y a eu un vrai débat – et il n'est pas terminé – sur la légitimité entre la richesse ancienne et la richesse nouvelle. Je m'explique. Le 5 août, il y a eu un premier projet de réforme fiscale qui a été transmis aux associations d'élus qui étaient d'ailleurs l'arme au pied, et elles avaient à répondre pour la fin août ; elles ont répondu pour la fin août. Dans ce projet, le FNGIR était dégressif, c'est-à-dire qu'on considérait que la richesse nouvelle était plus légitime que la richesse ancienne, et donc des endroits comme Dunkerque ou Fos-sur-Mer qui sont très largement perdants, qui peuvent perdre parfois 70 % de leurs bases fiscales, on allait leur rendre la différence mais on leur reprendrait ce qu'on leur avait donné au bout de 20 ans, on leur ferait un abattement de 5 % par an. Il y a eu, dans le courant du mois de septembre, des hurlements d'un ancien Premier Ministre, membre de la majorité actuelle, dont la Communauté Urbaine était largement perdante, et on lui a dit que le projet avait changé et que maintenant le FNGIR était constant, c'est-à-dire qu'il ne bougeait pas. Le fait qu'il ne bouge pas, que ce soit zéro %, c'est quand même un petit coup de pouce à la richesse nouvelle par rapport à la richesse ancienne parce que la DGF progresse de 1 %, ce n'est pas glorieux, mais zéro c'est moins que 1 %. Si vous avez une somme, toutes choses égales par ailleurs, qui n'est pas indexée du tout, il vaut mieux la payer que la

recevoir, sachant que c'est une compensation. Donc, a priori, avec un FNGIR dégressif, vous étiez largement gagnants ; avec un FNGIR constant, vous l'êtes moins, mais vous l'êtes encore. Dans la clause de revoyure, il n'est pas impossible que les choses évoluent et que nous arrivions à un FNGIR qui soit légèrement croissant pour ceux qui payent et légèrement décroissant pour ceux qui reçoivent et qu'entre les deux on fasse une cagnotte. Ce n'est pas complètement impossible que cela se termine comme cela, mais là c'est trop tôt pour le dire. En tout cas, votre positionnement n'est pas défavorable sur ce plan. Je préfère vous dire que vous êtes gagnants de 1,7 et que vous aurez à reverser 1,7 que l'inverse.

Vous voyez qu'il va y avoir une évolution importante. Voilà votre portefeuille fiscal 2009 avec la Taxe Professionnelle qui faisait 10,7 M€, le Versement Transport qui ne bouge pas, qui reste à 2,2, et puis la TEOM. Vous avez votre portefeuille fiscal 2010 avec la Compensation Relais sur laquelle vous avez une petite augmentation de taux et une augmentation de bases. Et puis, cela rechange à nouveau en 2011. Votre principal impôt, cela devient la taxe d'habitation avec 6,4 M€. Cela est à comparer avec la CFE qui fait 3,3 M€ et la CVAE qui fait 2,8 M€. Mais à elles deux, elles ne dépassent pas le montant de la Taxe d'Habitation. C'est donc évidemment un changement de décor complet par rapport à vos habitudes. Vous restez une Communauté CETU si je puis dire. Je viens de rédiger l'actualisation de mon bouquin qui va sortir en juin, j'ai mis les communautés à CETU, je ne sais pas comment cela va s'appeler effectivement. Et vous voyez le - 1,7 M€ ; comme vous avez trop de ressources, on vous reprend une somme, c'est la partie qui est en rouge en bas.

Nous pouvons voir la répartition des impôts. Elle illustre tout à fait ce que je vous ai dit tout à l'heure. Là où vous aviez 82 % d'impôts économiques et 17 % d'impôts ménages, les impôts ménages étant la TEOM, ici vous avez 51 % d'impôts économiques et 48 % d'impôts ménages ; qui plus est, sur ces impôts économiques, vous en avez une partie qui n'est pas modulable, c'est la CVAE. Vous voyez la part qui est modulable. En 2009, vous aviez 51 % de vos recettes qui étaient modulables ; en 2011, il n'y en aura plus que 40 %.

Très honnêtement, le groupe « Villes » est dans une situation qui est quand même plus favorable que les Départements et les Régions. Nous sortons tous d'une campagne régionale, et tout le monde sait que les Régions ne peuvent toucher qu'aux cartes grises et marginalement à la TIPP. Alors qu'elles sont censées exercer une compétence ferroviaire, elles ont des impôts automobiles.

Votre DGF, a priori, devrait rester étale, sauf nouveaux transferts de compétences qui ne sont pas programmés. Il n'est pas impossible, compte tenu de votre nouveau profil de recettes fiscales mais c'est difficilement modélisable, que votre potentiel fiscal augmente et que votre CIF se réduise légèrement. Les deux pourraient se compenser. Il est difficile de le dire parce que nous n'avons pas encore les nouvelles formules de calcul du CIF et du potentiel fiscal. Quand vous regardez sur le Code Général des Impôts et sur le Code Général des Collectivités Territoriales, ce sont encore les anciennes formules parce qu'il y a un an de décalage. Le législateur a donc toute l'année pour définir le nouveau mode de calcul du potentiel fiscal et du CIF.

Nos hypothèses dans la prospective, c'est évidemment une très grande prudence sur les recettes parce que, sur la DGF, nous considérons que c'est une progression de 1 % par an. Sur la CFE, c'est du 2 % par an. Sur la CVAE, c'est du 2,5 à 3 ; cela peut peut-être être plus si la croissance repart, mais c'est quand même un petit peu risqué de l'imaginer. Sur les dépenses, vous êtes en phase d'exercice et d'harmonisation de vos compétences ; nous imaginons évidemment des taux de croissance des frais de personnel, des moyens généraux et des subventions de fonctionnement qui sont plus dynamiques. Vous allez donc avoir une tension plus forte parce que vos recettes de CET ne seront pas aussi dynamiques que l'ont été vos recettes de Taxe Professionnelle compte tenu de l'absence maintenant ou la disparition quasiment du dégrèvement.

Les investissements qui sont programmés, par contre, sont en retrait par rapport à la période passée. L'objectif, c'est de conserver un taux d'épargne supérieur à 10 %. Vous voyez d'ailleurs le niveau des investissements nets. Alors ne nous trompons pas. Tout à l'heure, nous avons 18 M€ et 15 M€ d'investissements faits en 2006 et 2007. Mais 18 M€ et 15 M€, en net cela faisait en réalité 10,6 M€. Pourquoi ? parce que des investissements qui sont dans des domaines spécifiques, qui sortent des investissements courants, sont plus richement subventionnés. Quand vous engagez des investissements qui sont plus classiques, il est rare que vous arriviez à obtenir des subventions. Vous voyez donc qu'en disant que vous réalisez autour de 3,7 M€ ou 3,8 M€ par an vous restez à un niveau bas, mais pas forcément inférieur à celui que vous avez connu en 2008.

Globalement, votre épargne baisse parce que vous avez un effet de ciseau. Ce n'est pas un effet de ciseau aussi dramatique que ceux que peuvent connaître les Conseils Généraux, mais ce sont quand même les courbes des recettes et des dépenses qui se rapprochent. En gros, c'est une croissance de 1,9 sur les recettes et d'à peu près 3,2 sur les dépenses. Votre épargne, disons que si l'on prolongeait les courbes, elle disparaîtrait peut-être en 2020, mais vous tenez encore jusqu'en 2014, avec néanmoins des préoccupations parce que nous ne savons pas du tout ce que peut être l'évolution des relations entre l'Etat et les collectivités.

Le taux d'épargne resterait au-dessus de la zone rouge jusqu'en 2014, mais pas de beaucoup. Si vous voulez conforter votre position, il faut regarder ce que vous envisagez de faire soit sur l'outil fiscal, soit sur la réduction ou la maîtrise des dépenses, parce que dans une prospective au fil de l'eau il n'y a pas d'évolution de l'impôt.

Voilà la structure de financement des investissements. Dans les premières années, vous avez réduit le fonds de roulement ; vous pouvez donc, cette fois-ci, le reprendre un petit peu. Vous aurez ici des variations de dette qui seront relativement modestes parce que vous investissez. Globalement, c'est la chute de l'épargne plus que l'augmentation de la dette qui conduit à ce que vos ratios d'endettement s'accroissent.

Alors je suis un peu partagé en vous disant cela parce que je fais en ce moment beaucoup de prospective dans des Départements, et encore une fois je ne parle pas du Cantal. Je ne parle pas de la CABA quand je suis à l'extérieur de vos murs, je ne vous parle donc pas du Département du Cantal en dehors des choses qui sont dans la presse quand je suis devant vous. Simplement, dans beaucoup de Conseils Généraux aujourd'hui, les prospectives « fil de l'eau », elles n'arrivent pas à 12 ans, elles arrivent à 40 ans ou elles arrivent à une situation non calculable parce que l'épargne brute est devenue négative avant 2014. Cela montre donc les tensions. Les Communautés et les Villes ont davantage de marge de manœuvre fiscale que les Départements et les Régions.

Nous avons regardé des hypothèses d'ajustement qui, encore une fois, ne sont pas très méchantes parce que, pour arriver à une capacité de désendettement de 8 ans, sachant que 8 ans c'est très raisonnable, c'est 0,55 % par an sur les 4 taxes modulables. Quand je parle des 4 taxes modulables, nous devons bien nous comprendre : vous voyez TF, c'est la toute petite fraction de foncier non bâti, qui correspond elle-même aux anciens frais d'Etat sur les fonciers non bâtis de vos communes ; autant dire que c'est vraiment de quoi se payer des cigarettes. Nous n'imaginons pas ici que la CABA postule pour avoir une fiscalité mixte totale. La fiscalité mixte totale, ce sont les trois impôts ménages, c'est-à-dire le foncier bâti, la taxe d'habitation et le vrai foncier non bâti. Là, nous supposons que ce n'est pas au programme. Vous avez la taxe d'habitation ex-départementale et vous avez un tout petit bout de foncier non bâti, mais qui représente vraiment epsilon. Les taxes modulables, c'est la taxe d'habitation, c'est le foncier non bâti mais on joue sur epsilon, c'est la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et c'est la TEOM. Vous arrivez ainsi à un taux d'épargne brut de 10 % et à une capacité de désendettement de 10,4 années. Si vous mettez 1,5 % de plus par an, vous arrivez à 8 ans.

Si à la place de cela vous avez une évolution de moins 300 000 euros d'économies annuelles par rapport à votre tendance qui est quand même assez forte, vous pouvez éviter la hausse

d'impôt. Je peux vous dire que dans certaines collectivités ce sont des millions d'euros d'économie qu'il faut mettre pour arriver à boucler la prospective.

Et puis, sur les investissements nets, c'est un cas d'école parce que toutes les collectivités ont quand même un niveau minimum d'investissements incompressible pour pouvoir ne serait-ce que faire du gros entretien sur leur patrimoine. Là, nous étions sur des investissements nets qui étaient de 3,7 M€ par an, nous étions donc sur 18 M€ sur les 5 ans ; ici, vous devez passer à 14 M€. 14 M€, cela ne fait plus que 2,8 M€ par an. C'est en tout cas un choix que vous pouvez faire. Ou bien c'est un fonds de roulement ramené à 1 M€ contre 4,6, parce que là on ne touche pas à votre fonds de roulement.

Les mesures de confort de l'équilibre – ce n'est même pas de redressement – sont quand même relativement modestes par rapport aux enjeux que connaissent aujourd'hui l'ensemble des collectivités.

Mais je voudrais terminer ce propos en vous disant que vous êtes dans un univers aujourd'hui qui va connaître de sérieuses secousses financières. Je n'exclus pas des cas de surendettement non seulement dans le monde communal et communautaire, mais dans le monde départemental, et ces cas de surendettement qui seront forcément médiatisés auront évidemment des répercussions sur les relations entre les collectivités. Il est donc quand même utile de montrer sa prudence en matière d'évolution.

En fonction de l'effort d'ajustement fiscal, vous avez la capacité d'investissement que vous pouvez mettre en œuvre. Ce graphique peut être trompeur parce qu'ici, par exemple, si vous ne touchez pas aux impôts, vous pouvez investir 18 ou 14 M€, suivant que vous prélevez des financements sur votre fonds de roulement ou non. Si vous imaginez que vous augmentez les impôts, vous pouvez bien sûr investir beaucoup plus ; mais comme généralement les investissements qui sont menés sont des investissements pour des équipements qui vont générer des charges de fonctionnement on n'est pas forcément gagnant à se faire ce genre d'échange de méthode.

Je suis à votre disposition pour que nous échangions sur le sujet, pour que cela vous permette de voir la manière dont peuvent se dérouler le moins mal possible les quatre années qu'il vous reste avant la fin de votre mandat communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Michel KLOPFER. S'il y a des questions à poser, je crois qu'il faut en profiter. La première constatation que l'on peut faire, c'est que, contrairement à nombre d'annonces officielles, la suppression de la Taxe Professionnelle aura des conséquences sur les collectivités locales. Une fois de plus, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Mais en dehors de cette constatation qui était évidente dès le début, y a-t-il des questions ? Je crois qu'il faut préciser aussi que l'analyse que vous venez de faire c'est hors Budgets Eau et Assainissement. Ça change donc de manière relativement importante certaines choses puisque les Budgets Eau et Assainissement se compensent par le paiement de la vente de l'eau potable et de l'eau assainie au consommateur. Mais si nous intégrions les Budgets Eau et Assainissement, la capacité de désendettement tomberait, me semble-t-il, à 4,6 ou 4,8 années.

M. KLOPFER.- D'abord, nous sommes un petit peu prisonniers de ce que nous écrivons, mais ce que nous écrivons c'est aussi parce que nous le pensons. Bien sûr, techniquement, il est très facile de faire une consolidation sur un budget d'eau et d'assainissement ; on ajoute des tableurs les uns aux autres, on ajoute des épargnes, et on ajoute des capacités de désendettement. Pourquoi ne sommes-nous pas enthousiastes à l'idée de le faire ? parce que ce sont des budgets de SPIC qui sont forcément équilibrés par l'appel à l'usage. Donc, de toute façon, si un jour on investit pour refaire des réseaux, on présente la note, on est obligé de présenter la note, alors que sur un budget local, classique, c'est-à-dire non

seulement un budget principal mais un budget qui n'est pas soumis à l'équilibre, le transport par exemple qui est renfloué par le budget principal, c'est tout à fait différent. Un ticket de bus normalement, si on présentait la note en prix coûtant, ce serait 4 €, ce ne serait pas 1,30 € ou 1,40 € ; je ne sais pas à combien est le ticket sur la CABA mais la règle dans les réseaux c'est entre 1,20 et 1,80 €. Le tarif normal, cela devrait être 4, mais on ne le fait pas. C'est un choix.

Comme le budget de l'eau et de l'assainissement est équilibré, nous considérons en fait que c'est comme si c'était de la dette privée, alors qu'un budget de transport ou un budget principal c'est de la dette publique.

De la même manière, un budget de ZAC, on ne le consoliderait pas parce que la ZAC se finance non pas par de l'épargne brute, mais par des cessions, donc par des opérations d'investissement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Maire d'Aurillac, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Je voudrais dire quelques réflexions que m'inspire cette présentation. D'abord, il me semble que sur la rétrospective on voit que la santé financière de la CABA est quand même très bonne puisqu'on voit que depuis 2001 l'épargne brute – qui est quand même le critère principal – augmente. Cela me fait dire que la CABA ne ressent pas – c'est ce dont nous parlons souvent en Conseil Municipal d'Aurillac ou au Conseil Général – l'effet ciseau pour l'instant puisque les recettes de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement, et je pense que c'est une situation tout à fait confortable pour gérer une collectivité quand on a l'habitude de gérer une collectivité pour laquelle l'effet ciseau est tout à fait prégnant et de plus en plus. Nous arrivons à 5,4 M€ d'épargne brute, soit une constante évolution depuis 2001. Cela permet, je crois, de voir l'avenir peut-être avec plus de confort que dans d'autres collectivités.

Ensuite, sur l'avenir, je retiens deux choses de la réforme ou de la suppression de la TP.

La première, c'est que justement cela bascule la CABA dans l'effet de ciseau ; c'est-à-dire qu'à partir de 2011 nous aurons des dépenses de fonctionnement qui vont augmenter nettement plus vite que les recettes de fonctionnement, l'épargne brute va baisser et il faut donc trouver des solutions pour enrayer cet effet de ciseau, qui passent par les diverses hypothèses que vous avez présentées.

La deuxième révolution, c'est que la CABA va percevoir des impôts sur les ménages. Cela fait des années que nous essayons d'expliquer à nos concitoyens que la CABA ne ponctionne pas d'impôt sur les ménages. Il y en a beaucoup qui le croient encore ; à ceux-là, nous allons arrêter de le leur dire parce que bientôt ce sera le cas, mais je pense que c'est un changement fondamental. Il y a d'autres communautés qui avaient déjà une fiscalité additionnelle ; ce n'était pas notre cas. Nous, à partir de 2011, nous aurons de la taxe d'habitation. Je crois que c'est un changement fondamental du paysage fiscal local sur le Bassin d'Aurillac et cela me paraît être un élément tout à fait important pour notre Communauté.

M. KLOPFER.- Et cela aurait pu être pire. Je vais vous dire pourquoi.

M. CALMETTE.- J'avais une question à vous poser, Monsieur KLOPFER. C'était sur vos projections de taux. Vous mettez 11,30 pour la taxe d'habitation ; à ma connaissance, c'est un peu moins le Conseil Général. Vous mettez 30 pour la cotisation foncière, alors que nous partons de 16,48.

M. KLOPFER.- Ce qui va être compté, c'est avec les abattements « Ville ». Ce n'est pas uniquement la TH du Conseil Général, mais vous allez récupérer aussi une quote-part des frais de l'Etat sur la partie du Conseil Général et sur vos Communes.

M. CALMETTE.- Pourquoi 30 ? Je suppose que c'est le résultat d'un calcul, mais nous sommes à 16,48 en TP.

M. KLOPFER.- Comment allez-vous calculer votre taux de CFE. Le taux de CFE va être égal à votre taux de TP historique (qui est de 16,48 et je crois que vous l'avez monté à 16,57) + le taux du Département + le taux de la Région, multipliés par 0,8807. Pourquoi 0,8807 ? parce que, d'un côté, on ajoute 4,85 % de frais levés par l'Etat sur l'ensemble, c'est-à-dire à la fois la part communautaire, la part Département et la part Région, et on multiplie par 0,84 parce qu'il y avait un abattement de 16 % sur les bases, et cet abattement de 16 % sur les bases n'existe plus, mais on ne le facture pas aux entreprises, et donc tous les taux seront multipliés par 0,84, et le 0,8807 que vous voyez dans un certain nombre d'articles résulte du 0,84 que multiplie 1,0485.

M. LE PRESIDENT.- Cela va être un vrai bonheur à expliquer à nos concitoyens ! On peut remercier le gouvernement.

M. KLOPFER.- Je suis persuadé qu'au moins un parlementaire aura la bonne idée de faire passer un amendement consensuel sur le sujet, comme l'avait fait Laurent FABIUS en 1999. Au moment de la Loi CHEVENEMENT, les Communes ont repris les impôts ménages qui étaient levés au titre de la fiscalité additionnelle par les Communautés et les Districts ; ce qui a été le cas en particulier à Aurillac. Cela avait suscité un trouble parce qu'il y avait beaucoup de maires qui ne voulaient pas se faire assassiner – il y avait quand même des élections derrière, en 2001 – par leurs contribuables qui leur auraient dit : « vous m'augmentez les taux », alors qu'en réalité le taux de la Commune devenait l'ancien taux de la Commune + le taux du District. Laurent FABIUS a eu l'excellente idée de dire : « c'est très simple, sur les rôles d'imposition de l'année où on passe en TPU les pourcentages d'évolution seront calculés par rapport à la somme du taux communal et du taux intercommunal de l'année précédente ». Je ne sais pas s'il y a déjà un parlementaire qui a pensé à faire cela. Je pense que cela vaut la peine d'y penser.

Je vous disais que cela aurait pu être pire sur la fiscalité mixte. Je suppose que vous avez un journaliste puisque c'est une séance publique.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. KLOPFER.- Est-ce que je peux lui demander de fermer son micro juste pour ce que je vais dire maintenant ? Il y a eu un avant-projet le 5 août. Dans cet avant-projet du 5 août, la TH départementale devait revenir aux Communautés, c'est ce qui s'est effectivement produit, et le foncier bâti régional devait également revenir aux Communautés. Cela a été envoyé aux associations d'élus et cela a été jeté en pâture pour que tout le monde réagisse. Et puis, on m'a demandé d'aller rencontrer un conseiller de Maignon comme cela pour avoir une réaction. Je n'ai pas été le seul. J'avais également été reçu à Bercy quelques semaines auparavant. C'était le 11 septembre, et je leur ai dit : il y a une faille dans votre système, c'est que la moyenne des taxes d'habitation départementales en France est à 7, la moyenne du foncier bâti régional est à 2,50 ou 2,60. Si vous allez donner aux Communautés une TH ex-départementale et un foncier bâti ex-régional, tous les gens qui vont récupérer cela vont se dire : « on ne va pas avantager scandaleusement les propriétaires par rapport aux simples occupants, on va donc multiplier par 3 l'ancien taux de foncier bâti régional ». Bonjour, les propriétaires ! en oubliant que le Département, lui, conserve son foncier bâti. Vous allez donc arriver à une inflation fiscale généralisée. Le fait d'abord, quelques jours plus tard, que M. FILLON annonce que, dans sa grande sagesse, le Parlement pourrait redéfinir le portefeuille et que finalement l'AMF et l'ADF se mettent d'accord pour que, moyennant la cession d'une partie de la CVAE qui devait être départementale (ils devaient en avoir 75 %, ils sont venus à 48,5 % et les Communautés ont pris les 26,5 %) et qu'en contrepartie c'est le

Département qui a récupéré le foncier bâti ex-régional, au moins il n'y a pas cette tentation de se créer forcément une vraie fiscalité mixte.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DESTANNES, vous avez la parole.

M. DESTANNES.- Je voudrais remercier M. KLOPFER pour la qualité de la présentation de ce document. La réalité, c'est effectivement ce que nous a souvent rappelé le Président, c'est qu'au bout du compte c'est le contribuable qui va avoir à subir les conséquences fâcheuses de la réforme de la Taxe Professionnelle puisqu'on le voit bien au niveau de l'intercommunalité et par rapport à ce qui a été rappelé tout à l'heure ; pendant dix ans, nous avons prôné de dire que l'intercommunalité ne coûtait rien aux contribuables de base. A partir de l'année prochaine, effectivement, ce ne sera plus la même chose. C'est sans doute un des seuls taux sur lequel nous aurons un pouvoir d'évolution pour permettre de faire face à un certain nombre d'investissements. Cela, je crois que cela va être le véritable problème de cette réforme par rapport à nos contribuables.

D'autre part, je voudrais poser une question. Je profiterai de la venue de M. KLOPFER s'il peut me répondre. Nous avons été émus l'autre fois lorsque le Président a fait sortir, pour les Communes, le montant de DGF par habitant sur l'ensemble du département du Cantal, où on s'aperçoit qu'il y a un écart de 1 à 10, je dis bien de 1 à 10, entre les plus mal servis et les mieux servis au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. Alors je tiens à préciser que ce n'est pas vis-à-vis du gouvernement actuel que je dis cela, c'est sans doute l'histoire qui a fait cela, mais en tout état de cause on constate – je prends l'exemple de la commune d'Arpajon – que sur une population de 2 000 habitants supplémentaires par rapport à une commune comme Mauriac j'ai une DGF qui est 50 000 € en dessous ; c'est-à-dire que si j'avais le même montant de DGF par habitant que la Commune de Mauriac j'aurais aujourd'hui 600 000 € de plus en DGF. Je dirai que l'on constate cela sur toutes les communes. On part de 120 et quelques euros par habitant en DGF pour les plus mal servies, et les plus hautes arrivent jusqu'à 1 200 € par habitant. Alors, je suis d'accord pour le reconnaître, celle qui a le montant le plus élevé a 28 ou 30 habitants. Mais il n'en reste pas moins que lorsqu'on parle de péréquation on s'aperçoit aujourd'hui que la DGF est un produit qui a fait une véritable péréquation et sur lequel d'ailleurs j'ai remarqué que l'Association des Maires a toujours été strictement silencieuse lorsque nous avons eu des assemblées générales. J'espère bien que ce point-là sera évoqué à l'assemblée générale de l'Association des Maires le 17 avril prochain pour le Cantal parce que, là, il y a un véritable écart et que personne, aujourd'hui, n'est capable de nous expliquer. Alors je voulais profiter de votre venue pour l'évoquer, afin que vous nous apportiez peut-être des éléments de réponse. Effectivement, ce n'est pas lié tout à fait à l'intercommunalité, mais derrière cela ce sont quand même les ressources fiscales des communes, et il faut savoir aussi qu'il y a 14 communes de la Communauté d'Agglomération qui sont dans les 20 communes les plus mal servies.

M. KLOPFER.- Je ne peux pas répondre évidemment pour vos 14 communes. Je ne suis même pas du tout en train de vous dire : faites une étude parce que, de toute façon, vous aurez l'explication, mais vous êtes complètement forclos pour avoir une modification. Il y a eu deux grosses réformes de la DGF, une en 1994 sous le Gouvernement BALLADUR, et l'autre en 2005. Celle de 1994 a figé un certain nombre de choses ; vous aviez des communes touristiques, celles qui avaient un monument exceptionnel, vous aviez des dotations « bourg centre ». Cela ne me surprend pas qu'une commune isolée de 2 000 habitants ait plus qu'une commune faisant partie d'une agglomération, même si les communautés d'agglomération n'existaient pas à l'époque. Ce sont donc des choses classiques. Vous avez eu une autre réforme en 2005, où il a été décidé de faire des calculs disons cohérents mais avec une dotation de garantie permettant le maintien des positions acquises. Cela dit, cette dotation de garantie, elle était figée au départ, et avec la dureté des temps elle se prend, cette année

comme l'année dernière, moins 2 %. On peut donc imaginer qu'en 2100 les compteurs seront complètement remis à jour...

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Il y en aura peut-être d'autres, mais moi j'en ai une par rapport à notre capacité de décision puisque jusqu'ici, sur un certain nombre de critères, nous avons la possibilité de faire passer des choix politiques et une volonté politique, et avec votre concours nous l'avons démontré dans la période 2001-2002 sachant que je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon excellent ami, Alain CALMETTE, puisque l'effet de ciseau nous aurions pu le connaître si nous n'avions pas réagi très rapidement en 2001 et 2002 compte tenu de la situation que nous avons trouvée. Aujourd'hui, sur les recettes futures, si j'ai bien compris, s'agissant de la Contribution Foncière Economique, nous n'allons pas tellement pouvoir bouger sauf si les Communes bougent.

M. KLOPFER.- Oui. C'est un rapport de 1 pour 1.

M. LE PRESIDENT.- Cela, je crois que cela vaut la peine de l'expliquer à nos collègues.

M. KLOPFER.- La taxe d'habitation propre vous donnera une marge de manœuvre proportionnellement à ce que pèse cette taxe d'habitation par rapport aux taxes d'habitation communales ; mais comme le Département du Cantal vous laisse un taux élevé il y aura une proportion non négligeable pour jouer quand même sur la CFE.

M. LE PRESIDENT.- Pour jouer un peu. Sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée, le taux est fixé par l'Etat à 1,5. Cela dépendra donc de décisions de l'Etat. D'où le débat sur la possible péréquation verticale. Cela veut dire quand même qu'il ne nous restera comme véritable possibilité de lever de la recette que l'impôt sur les ménages.

M. KLOPFER.- Que l'impôt sur les ménages et un petit peu la Taxe sur les Surfaces Commerciales qui pourra évoluer dans une fourchette de 80 % à et 120 % – je dirai que ce sera doute entre 100 et 120 parce que je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de collectivités qui baissent le niveau – par rapport à ce que l'Etat vous a laissé. Mais vous ne pourrez pas aller à 120 tout de suite. Vous ne pourrez augmenter que de 5 % par an.

M. LE PRESIDENT.- D'où l'intérêt d'avoir des surfaces commerciales importantes. Ce sera le cumul de tout ce que font perdre certains corporatistes.

M. KLOPFER.- Il y a d'ailleurs un débat sur les IFER qui va être reposé en clause de revoyure, c'est que pour le moment les chiffres ne sont pas actualisés. Cela mérite donc un examen.

M. LE PRESIDENT.- Cela veut dire quand même que les marges de manœuvre de notre fiscalité locale seront relativement faibles. Les choix politiques à venir, ce sera, une fois que nous aurons mangé – le mot ne convient pas mais il est compréhensible – les réserves, de limiter les dépenses et pour limiter les dépenses il n'y a pas 36 solutions, ce n'est pas sur le GVT que nous le ferons, c'est sur des subventions dans tel ou tel domaine. Nous avons déjà fait passer le message depuis deux ou trois ans que nous n'augmentons les subventions que de l'inflation ou pas du tout, mais je pense qu'il faudra aller au-delà et que les marges de manœuvre seront relativement faibles et qu'il faudra donc agir là-dessus. Vous ne nous avez pas dit si l'attribution de compensation allait être figée.

M. KLOPFER.- A priori, je n'imagine pas que l'on ne soit pas dans une situation de continuité, c'est-à-dire que les attributions de compensation ne bougent pas, sauf évidemment de nouveaux transferts de charges.

M. LE PRESIDENT.- L'attribution de compensation, normalement, en l'état actuel de la loi ne bouge pas.

M. KLOPFER.- Elle ne bouge pas et il n'y a pas de raison qu'elle bouge.

M. LE PRESIDENT.- Il y avait une proposition de la faire bouger.

M. KLOPFER.- Il n'y a rien de fixé automatiquement, mais il y a une possibilité ouverte à la majorité qualifiée de la faire évoluer.

M. LE PRESIDENT.- Il y avait une possibilité.

M. KLOPFER.- Qui a été remise pour 5 ans.

M. LE PRESIDENT.- Il fallait bien défendre les intercommunalités. Y a-t-il d'autres questions ?

M. MATHONIER.- La question que je voulais poser, c'était sur les marges de manœuvre que nous avons éventuellement, mais vous y avez répondu. Ce que l'on constate, c'est que les recettes fiscales, suite à la suppression de Taxe Professionnelle, sont finalement très peu indexées sur les créations de richesses sur le territoire puisque la Cotisation sur la Valeur Ajoutée est liée aux résultats économiques du territoire ; le reste, ce sont les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière. Nous avons donc une déconnexion finalement avec la création de richesses sur le territoire lui-même et on fait porter sur une fiscalité des ménages une fiscalité qui aurait pu être beaucoup plus liée aux résultats des entreprises du territoire.

M. KLOPFER.- Attention à nos résultats. Je ne vous en ai pas parlé parce que ce sont des choses un petit peu anciennes et qui ne sont plus vraiment d'actualité, mais en 2004 il y a eu vraiment un gros débat sur la Taxe Professionnelle. Cela avait été l'objet de la Commission FOUQUET. La Commission FOUQUET avait été installée par le Premier ministre de l'époque, M. RAFFARIN. Elle a travaillé pendant dix mois avec 13 associations d'élus et 11 mouvements d'entreprises plus un syndicat de salariés. Le débat a porté en grande partie sur le fait de savoir quel devait être l'impôt économique des entreprises. Que demandent les collectivités ? Des équipements, des salaires, des facteurs sûrs où on commence par faire un chèque au moment où on s'installe sans savoir si on fait un bon business ou non. Que demandaient les entreprises ? On était à front renversé. Les entreprises voulaient un impôt sur le résultat. Les entrepreneurs disaient : « nous, nous ne voulons payer que si nous avons une capacité bénéficiaire ». C'est ce qui se passe en Allemagne. Simplement, les villes allemandes, en ce moment, elle tirent la langue parce que, comme l'économie se porte mal, c'est comme pour les droits de mutations, quand vous avez un impôt qui est sur les flux et que les flux sont mauvais et que vous avez mis derrière des charges de personnel, vous licenciez votre personnel. C'est effectivement ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne. Aucun mouvement de collectivité, aucun élu intervenant à la Commission FOUQUET n'a demandé un impôt sur le résultat des entreprises. C'est le MEDEF qui le demandait.

M. MATHONIER.- Plutôt peut-être que la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, après déduction des salaires, aurait été un élément beaucoup plus intéressant, parce que, là, effectivement, l'optimisation va se faire sur la masse salariale. Le résultat va donc être contre productif en fait.

M. KLOPFER.- En fait, plus vous allez sur le facteur que souhaitent les collectivités, plus vous êtes sûr que les entreprises payent, plus elles râlent évidemment et elles demandent qu'on les dégrève, et moins c'est volatil. Quand vous prenez la valeur ajoutée, c'est

intermédiaire. Bien sûr que les salaires c'est un flux, mais comme on ne fait pas des charrettes comme cela en permanence dans toutes les entreprises c'est quand même finalement assez stable. Si vous enlevez les salaires et que vous êtes sur l'excédent brut d'exploitation, vous aurez évidemment quelque chose qui sera plus volatil. Cela intéressera davantage les représentants des entreprises, ils seront prêts à signer. Je pense que ce sont les élus qui n'auraient pas signé.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DABERNAT, vous avez la parole.

M. DABERNAT.- Je voudrais poser une question sur les communes. A priori, des communes membres d'une intercommunalité à TPU, logiquement, ne devraient pas avoir de contrecoup terrible, à l'exception peut-être des répercussions et des tensions créées dans les collectivités partenaires. Alors auriez-vous un mot à nous dire sur les conséquences possibles sur les communes ?

M. KLOPFER.- Vous n'avez pas le séisme, vous n'avez que le tsunami qui vient derrière ; c'est-à-dire qu'en fait ce sont les relations financières Communes/Intercommunalité. Par exemple, si l'intercommunalité a moins de marge de manœuvre et si par exemple elle verse une DSC, ceux qui ont une DSC indexée sur la croissance des bases, quand la croissance des bases était de 8 % avec les dégrèvements c'était plus sympathique que quand elle ne va être que de 2,5 %. Cela va donc jouer là-dessus. Quand la communauté a moins d'argent, elle va moins faire d'investissements. Quand la communauté va être en difficulté, elle va avoir la tentation d'augmenter maintenant la TH ex-départementale et cela pèsera proportionnellement plus sur les petites communes que sur les grosses.

M. LE PRESIDENT.- C'est aussi un moyen d'arriver à plus d'égalité dans l'inégalité terrible qui existe entre les communes.

M. DABERNAT.- Est-ce que les communes ont quelque possibilité de se préserver de pressions trop fortes dans les années à venir ?

M. KLOPFER.- Si on regarde objectivement la réforme fiscale, les perdants ce sont les Départements et les Régions, et je ne dis pas que pour le groupe « Villes » c'est florissant mais disons que le couperet n'est pas passé en plein dedans comme c'est le cas pour les Départements et les Régions. Les Communes et les Communautés conservent des marges de manœuvre et s'en sortent à peu près. D'ailleurs, je ne vous ai pas passé le graphique des capacités de désendettement mais je vais vous le montrer maintenant sur 2009. Voilà les capacités de désendettement estimées de 2009. Les Régions sont passées de 2 à 2,5. Les Départements sont passés de 3 à 5 ; c'est une belle dérive. Globalement, les Communes et les Intercommunalités ont légèrement amélioré leur situation ; en fait, ce qui les a avantagées, c'est la baisse sur les marchés publics, c'est le fait que lorsqu'on fait un appel d'offres on a des bonnes surprises en ouvrant les enveloppes parce que les entreprises se sacrifient.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Profitez-en.

M. LOURS.- Pour les Départements, cela aurait dû être la même chose parce qu'ils ont bénéficié également des offres intéressantes des entreprises lors des marchés publics.

M. KLOPFER.- Vous avez raison. Bien sûr que les Départements ont également bénéficié sur les marchés routiers des offres intéressantes des entreprises, mais ce sont plus des marchés d'investissement pour les Départements, même s'il y a bien sûr aussi des marchés de fonctionnement. Mais, globalement, pourquoi les Départements sont-ils dans une plus

grande difficulté que les Communes et Intercommunalités ? Pour trois raisons. Premièrement, c'est parce qu'ils ont toutes les compétences sociales, et il faut savoir que le RSA dérive non pas à cause de la composante « RSA » proprement dite, mais à cause de l'ancienne composante « RMI » ; il y a un an de décalage par rapport à l'augmentation du chômage, il y a donc une forte dérive. Pour ce qui concerne l'APA, cela a un lien avec la démographique ; de toute façon, que l'économie se porte bien ou mal, cela continuera à évoluer en force. Pour ce qui est du SDIS, ils ont des charges qui évoluent à la hausse parce qu'ils ont l'effet de levier. Cela, c'est la première chose. C'est sur les dépenses.

Sur les droits de mutation, ils ont quand même fait moins 28 %. Moi, je ne connais pas d'autres catégories de collectivités qui aient une recette de fonctionnement qui fasse moins 28 %. Troisième raison, ce sont les contraintes budgétaires sur l'amortissement de leurs subventions.

Par rapport à cela, la D.G.C.L. n'a toujours pas compris qu'il y a des règles d'amortissement pour les entreprises qui sont moins rigoureuses que celles qu'elle impose aux collectivités locales. Sachant que, pour l'Etat, lui, il n'amortit rien. L'Etat n'amortit même pas ses véhicules, n'amortit pas ses ordinateurs et il n'amortit pas les subventions d'équipement qu'il verse.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Y a-t-il d'autres questions ou demandes de précisions ?

M. DESTANNES.- Monsieur KLOFER, par rapport à ce que vous venez d'indiquer sur les droits de mutation, je dirai que le problème s'est posé également sur les collectivités qui touchent actuellement les droits de mutation, c'est-à-dire les Communes de plus de 5 000 habitants. Dans la mesure où elles ont anticipé cette baisse de recettes, ce qui était prévisible, elles n'ont pas eu le cataclysme qu'ont certains Départements aujourd'hui, parce que je pense qu'à un moment donné il y a eu des recettes surévaluées par rapport à l'évolution du marché. Moi, je suis dans une commune aujourd'hui où j'ai des droits de mutation qui ont été divisés par deux en l'espace de trois ans ! A partir du moment où on intègre l'évolution du marché dans ses recettes prévisibles, on n'a pas les difficultés qu'ont connues certains Départements, où ils avaient sans doute inscrit à un moment donné en recettes les mêmes que celles qu'ils avaient dans les années fastes.

M. KLOPFER.- Ce n'est pas tellement qu'ils les avaient inscrites parce que, souvent, c'est en cours d'année qu'ils découvraient la bonne surprise et qu'ils faisaient des décisions modificatives pour les utiliser. En fait, ce qui s'est passé, c'est que les droits de mutation ont progressé de manière tellement forte que non seulement cela finançait le social, et d'ailleurs c'était l'argument des ministres et des secrétaires d'Etat successifs pour dire : « ne vous embêtez pas avec l'APA, de toute façon vous avez l'immobilier », et cela permettait de financer des compétences facultatives. Mais, pour vous, vous en avez trois fois moins, vous êtes à un taux de 1,20 au lieu de 3,60.

M. LE PRESIDENT.- Il a été souvent rappelé au cours du débat sur la réforme des collectivités locales au Sénat que les chevauchements de compétences entre Départements et Régions entraînaient une dépense de 20 milliards d'euros. Pensez-vous que la spécialisation des compétences va permettre cette économie de 20 milliards d'euros ?

M. KLOPFER.- Par rapport à la taille des budgets, cela me semble très élevé. Je pense que, si on enlève un certain nombre de financements croisés que beaucoup d'élus attaquent dans les colloques tout en étant contents d'en bénéficier, on fait tomber un certain nombre de projets qui ne se font plus.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie de cet exposé encore une fois très clair et très compréhensible pour une matière qui est de plus en plus difficile, et qu'il nous reste à expliquer à nos concitoyens dans chacune de nos

communes, surtout après une campagne électorale...

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN LISTE A

Nous reprenons si vous le voulez bien l'ordre du jour. Nous avons les délibérations du groupe A. Y a-t-il des questions sur les délibérations du groupe A ? S'il n'y en a pas, je les mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à l'examen des délibérations du groupe B. Pour cela, il faut lancer l'ordinateur puisque nous allons commencer par l'examen des comptes administratifs et de gestion 2009.

Sur le compte administratif, je vais passer la parole à Michel LOURS, Vice-Président chargé des Finances. Nous allons essayer de nous appuyer sur des projections que j'avais demandé de préparer pour que ce soit plus accessible, surtout après ce que nous venons d'entendre.

DELIBERATION N° 2010/38 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009

Rapporteur : M. LOURS

(Présentation de documents sur écran)

M. LOURS.- Un certain nombre d'éléments nous ont déjà été présentés par M. KLOPFER. Merci, Monsieur le Président.

Nous allons passer au bilan consolidé des comptes administratifs 2009. Cela va être peut-être plus simple que ce que nous venons d'entendre.

M. LE PRESIDENT.- Cela, ce n'est pas évident...

M. LOURS.- Nous considérons donc en même temps le Budget Principal + les Budgets Annexes. C'est ce qui s'est passé en 2009. Cela a été présenté en Commission des Finances il y a quelque temps. Voilà le rappel :

En recettes réelles de fonctionnement, nous avons eu un montant de 41 658 801 €, soit une progression de 2,61 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement se situent à 33 173 990 €, soit une progression de + 0,17 %.

Le résultat d'exploitation 2009 est donc de 8 484 810 €. Soit une progression de 15,12 %, et cela représente 20,37 % des recettes.

Les excédents de fonctionnement 2008 reportés sont de 3 698 793 €.

Ce qui donne une capacité à financer les investissements de 12 183 603 €.

En investissement, les recettes d'investissement sont de 16 159 702 €, dont 2 930 658 € de subventions et 5 169 183 € d'emprunts.

Les dépenses d'investissement sont de 14 639 138 €, dont 6 206 699 € de dépenses d'équipements et 3 638 483 € de remboursement du capital de la dette.

Le résultat d'investissement 2009 s'établit à + 1 520 564 €.

Le déficit antérieur reporté des sections d'investissement est de 5 353 314 €.

Le besoin de financement des sections d'investissement est donc de 3 832 749 €.

Comme nous avons une capacité à financer de 12 183 603 €, il est affecté à l'investissement environ 5,8 M€.

S'agissant de l'évolution de la dette, la capacité de désendettement passe de 5,69 années en 2007 à 5,42 années en 2008 et à 4,8 années en 2009.

M. LE PRESIDENT.- En y incluant l'eau et l'assainissement. C'est la différence avec le rapport de Michel KLOPFER, c'est que là nous incluons l'eau et l'assainissement.

M. LOURS.- Nous sommes loin de la zone rouge.

Vous avez là une ventilation des dépenses réelles de fonctionnement entre 2005 et 2010. La répartition devrait être la suivante pour 2010 :

- Le Budget Principal, c'est 18,5 M€.
- L'Eau : 4,6 M€.
- L'Assainissement : 4,03 M€.
- Le Traitement des Déchets Ménagers : 5,89 M€.
- Le PLIE et les Campings, c'est insignifiant.
- Le Transport : 3,34 M€.
- L'Aéroport : 0,95 M€.

Les chiffres pour 2009, c'est la colonne précédente.

Voilà l'évolution des dépenses réelles d'investissement entre 2005 et 2010, avec la pointe en 2006 et 2007 qui correspond à la réalisation du Prisme et du Centre Aquatique. Vous avez la ventilation dans les différents budgets.

Il vous est proposé d'adopter la délibération sur les comptes administratifs et comptes de gestion 2009.

M. LE PRESIDENT.- Sur le compte administratif, y a-t-il des questions ? En fait, les chiffres qui viennent d'être rappelés correspondent forcément à la délibération que vous avez. Nous avons des comptes administratifs qui démontrent que nos finances sont saines et équilibrées. Je crois que la démonstration en a été faite. Y a-t-il des questions là-dessus avant que nous attaquions l'examen des budgets primitifs ? S'il n'y a pas de questions, je sors de la salle pour le vote sur ces comptes administratifs et de gestion.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur les comptes administratifs et de gestion 2009, après avoir confié la présidence de séance à M. LOURS)

M. LOURS.- Il vous est proposé la délibération que vous avez avec la ventilation dans les différents budgets :

- le Budget Principal
- le Budget de l'Eau
- le Budget de l'Assainissement
- le Budget des TDMA
- le Budget du PLIE
- le Budget des Campings
- le Budget des Transports
- le Budget de l'Aéroport

Vous avez dans la délibération toutes les ventilations. S'il y a des questions, vous pouvez vous exprimer. Pas d'interventions.

Il vous est donc proposé d'adopter les Comptes Administratifs 2009 établis par M. le Président et les Comptes de Gestion présentés par M. le Trésorier Principal d'Aurillac concernant l'exercice 2009, ceci tant pour le Budget Principal que pour les Budgets annexes (Eau, Assainissement, TDME, PLIE, Campings communautaires, Transports, Aéroport).

Y a-t-il des voix contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

(Retour de M. le Président en séance)

M. LE PRESIDENT.- Vous pouvez présenter l'affectation des résultats.

DELIBERATION N°2010/39 : AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Il vous est proposé de décider d'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2009 de la manière suivante :

Budget Principal :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 2 900 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 543 860,65 €.

Budget de l'Eau :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 700 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 708 266,61 €.

Budget de l'Assainissement :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 800 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 787 519,14 €.

Budget du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 950 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 749 706,31 €.

Budget du PLIE :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 0 €.
- Reprise en report à nouveau de 72 236,64 €.

Budget des Campings Communautaires :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 7 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 15 802,02 €.

Budget des Transports Urbains :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 500 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 377 474,68 €.

Budget de l'Aéroport :

- Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 7 000 €.
- Reprise en report à nouveau de 45 101,85 €.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces affectations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/40 : TAUX RELAIS APPLICABLE EN 2010 A LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer à la délibération sur le taux relais applicable en 2010 à la Cotisation Foncière des Entreprises puisque sur la Cotisation Foncière des Entreprises nous avons à fixer le taux relais, sachant que nous vous proposons de le passer à 16,51 %. Le taux était à 16,48 %, mais le système est tellement verrouillé que nous ne pouvons, de toute façon, augmenter que de 0,03 % ; ce qui correspond à un gain financier de 3 000 €. C'est donc un peu pour le principe que nous le fixons à 16,51 %. Cela ne changera strictement rien, mais compte tenu des évolutions à venir encore vaut-il mieux le mettre à 16,51. Mais c'est évidemment quelque chose qui n'aura pas de véritable conséquence pour l'année 2010. Je vous rappelle que la suppression de la TP est effective depuis le 1er janvier 2010 et que les recettes que nous allons percevoir sont des recettes de compensation là intégrale, euro pour euro, incluant les évolutions de Taxe Professionnelle que nous aurions dû percevoir, mais je vais y revenir tout à l'heure.

Sur ce taux relais, y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/40 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N°2010/41 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2010**Rapporteur : M. LE PRESIDENT**

M. LE PRESIDENT.- Nous allons attaquer le Budget Principal. Avant de le présenter avec des graphiques, je voudrais quand même rappeler que ce budget primitif 2010 est l'élément fort au point de vue financier de cette année, et il se réalise dans la conjoncture qui vient d'être rappelée par l'exposé de Michel KLOPFER et qui démontre que nous sommes arrivés à la fin d'un cycle, avec – vous l'avez compris – certainement des modifications d'envergure à intégrer dans notre stratégie pour les années prochaines.

Nous avons travaillé depuis 2001 à bâtir des finances saines avec des principes fondamentaux, auxquels nous nous étions accrochés, c'est-à-dire :

- une prospective financière à trois ans minimum,
- la volonté de faire évoluer les dépenses moins vite que les ressources. Nous aurions pu effectivement plus dépenser, voire plus emprunter. Nous avons choisi ensemble d'être prudents, le but étant de dégager de l'autofinancement et de préserver ainsi nos capacités d'investissement. C'est simple à dire, même si c'était plus facile à réaliser que pour la Ville Centre, et j'en conviens parfaitement, mais c'était plus difficile aussi à réaliser parce que cela nous a imposé de faire des choix qui n'étaient pas toujours faciles, de les assumer, et donc de refuser de nous engager sur des compétences non conformes à l'intérêt communautaire. Parce que, outre les difficultés rappelées par Michel KLOPFER sur la gestion d'autres collectivités que sont les Départements ou les Régions, quelles que soient les sensibilités, c'est certainement significatif compte tenu des évolutions de ressources et de dotations de l'Etat parce qu'on tape souvent sur l'Etat mais on oublie de rappeler que depuis 10 ans la DGF est passée de 19 milliards d'euros à 41 milliards d'euros, que les dotations de péréquation dans les cinq dernières années ont été augmentées de 400 % et que la DSU a augmenté de 136 % en moyenne sur le plan national depuis 2005. Ceci a amené nombre de collectivités à intervenir sur des compétences facultatives et aujourd'hui nous en voyons le résultat.

Nous, nous sommes restés cantonnés à ce qui était de notre compétence, et en particulier au niveau du fonctionnement. C'est ce qui nous a permis de redresser la barre dès 2002 parce que nous n'aurions pas duré plus de deux ans si nous avions laissé perdurer les errements dont nous avons hérité. Cela nous a permis de nous engager dans une politique

d'équipements structurants. Vous connaissez tous les équipements que nous avons réalisés ou que nous sommes en train de réaliser. Nous étions partis aussi de la volonté de ne pas augmenter le taux de Taxe Professionnelle, et le tout sans hypothéquer nos capacités de désendettement ; ce qui a été démontré par l'analyse aussi de Michel KLOPFER.

Nous avons poursuivi une politique de transfert de compétences parce que je rappelle à ceux qui n'étaient pas dans l'équipe précédente qu'en 2002 nous avons récupéré à la fois la subvention du Théâtre de Rue et puis la Médiathèque qui était municipale, qui est devenue communautaire. Et puis, il y a eu aussi un certain nombre d'extensions de notre périmètre géographique, qui ne découlaient pas d'une volonté hégémonique, mais de la volonté de ceux qui frappaient à la porte. Le tout dans un environnement départemental et régional difficile puisqu'il n'y a pas qu'en Auvergne mais les deux collectivités qui nous intéressent particulièrement, c'est-à-dire le Département et la Région, figurent en matière financière dans la zone rouge ; ce qui est aussi une donnée dont nous serons obligés de tenir compte parce que cela aura inéluctablement des répercussions d'une manière ou d'une autre.

Notre bateau a avancé à un rythme soutenu, dans un environnement économique satisfaisant, qui est illustré par la croissance régulière des recettes de Taxe Professionnelle, sans augmentation des taux. C'est ce qui nous a assuré une croissance dynamique de nos recettes depuis 2001, y compris sur l'évaluation 2010 des recettes que nous aurions dû avoir de Taxe Professionnelle. C'est-à-dire que, même en période de crise, cette année, nous allons toucher environ 11 M€ de compensation de Taxe Professionnelle, sachant qu'il y aura les versements sur les attributions de compensation, mais ceci inclut une augmentation de 3 % de cette recette qui découle du fait que les bases concernant le monde économique étaient encore en augmentation et qu'aussi – je l'avais rappelé lors du précédent Conseil Communautaire –, avec le travail réalisé en commun par nos services, la Trésorerie et le volontarisme de quelques entreprises qui ont bien voulu rapatrier des déclarations de Taxe Professionnelle et je les en remercie et nous pouvons les en remercier, nous arrivons encore à une augmentation, et il fallait le faire pour pouvoir encaisser le maximum au moment du gel de cette compensation.

Aujourd'hui, cette mécanique est brisée par la réforme qui est en cours. Certes, la Taxe Professionnelle justifiait une rénovation parce qu'elle pénalisait les entreprises de production, mais – vous l'avez constaté – cette réforme met en place une usine à gaz, on ne peut pas dire autrement, que nous aurons les pires difficultés à faire comprendre à nos concitoyens, une fois que chacun d'entre nous l'aura bien compris. Personne aujourd'hui n'est sûr du plan de fonctionnement mais nous sommes sûrs d'une chose, c'est que cette usine de gaz va fabriquer moins de gaz que ce que nous avions avant, contrairement à tout ce qu'on a pu nous annoncer. Cela c'est une certitude. Sauf si le FNGIR entrait dans un système où ceux qui doivent toucher plus toucheraient effectivement un peu plus et ce qui devaient toucher moins toucheraient un peu moins. Mais je vous garantis que les débats qui vont avoir lieu sur les clauses de revoyure qui sont indiquées dans la Loi de Finances vont être absolument terribles parce que ceux qui devraient toucher plus, comme nous, vont tout faire pour essayer de toucher plus, et ceux qui risquent de toucher moins vont se battre très fortement pour que rien ne bouge. Je pense donc que cela aboutira peut-être pas à un gel total mais, comme l'a indiqué Michel KLOPFER, à des évolutions extrêmement légères, sous réserve que je sois démenti par ce qui sortira du vote de juin 2010.

C'est donc une réforme compliquée, qui est d'ailleurs aujourd'hui contestée par un certain nombre de ceux qui l'ont votée, et qui, pour l'instant, n'a pas traité la question de la péréquation, y compris sur l'impôt dont le taux est fixé par l'Etat, c'est-à-dire la Cotisation à la Valeur Ajoutée. C'est une réforme qui, de toute façon, pour nous, même si nous sommes dans une situation qui est qualifiée d'assez positive, va bloquer ou au moins affaiblir la dynamique qui était la nôtre, à moins d'augmenter la pression fiscale sur les ménages, vous l'avez compris. Ce que nous avons toujours voulu éviter parce que, depuis 9 ans, nous avons

tous rappelé qu'il était hors de question, au cours du mandat précédent et de ce mandat, d'arriver à un impôt sur les ménages, que certaines intercommunalités avaient petit à petit remis en place du fait de difficultés financières. Sinon, il faudra que nous restreignons nos charges générales, les dépenses de fonctionnement et donc très vraisemblablement des contributions à telle ou telle structure. D'autant que la réforme a la caractéristique de punir aussi bien les bons élèves que les mauvais, ce qui n'est pas très juste, et qu'on nous change les règles du jeu en cours de mandat avec, dès cette année 2010, un effet très négatif sur l'investissement des collectivités. Il y a eu le Plan de Relance qui a été utile ; mais maintenant nous allons être dans le plan de freinage, c'est-à-dire que les collectivités, face à cette réforme, vont avoir une première réaction : c'est la prudence justifiée. Je pense qu'il conviendra d'expliquer que ce n'est pas à nous d'en assumer la responsabilité. Moi, je ne regrette rien de ce que nous avons réalisé ensemble jusqu'ici. Nous faisons le maximum pour accomplir le programme que nous avons d'ici la fin de ce mandat, nous en avons la volonté, mais nous allons être obligés d'être encore plus rigoureux.

Je crois qu'il faudra aussi réfléchir, Monsieur le Maire d'Aurillac, sur la mutualisation des services, en particulier avec la Ville Centre.

Il faudra aussi essayer de limiter les égoïsmes locaux de chapelle, que nous connaissons, qui sont inhérents aux Gaulois... car s'il est normal que l'intercommunalité apporte le maximum de services à tous ses habitants, ce que nous essayons de faire du mieux que nous pouvons, ce n'est pas toujours parfait, il faudra veiller à ce que la charge en soit plus équitablement répartie. Ce qui deviendra incontournable avec la mise en place de la réforme et la fiscalité sur les ménages qui sera pour nous une nouveauté. Pensez – je l'ai déjà rappelé – qu'il y a un écart aujourd'hui entre nos concitoyens, selon la commune dans laquelle ils habitent, de 1 à 3,5 sur la taxe d'habitation ou des écarts de 1 à 4 sur la DGF. Je ne pense pas que cela puisse être pérennisé pendant encore des décennies. Ce n'est ni réaliste, ni juste.

Pour conclure ce propos liminaire avant d'examiner le Budget Principal dans lequel il n'y aura pas d'énormes surprises, je rappellerai un mot que m'a soufflé le Directeur chargé des Finances, c'est que pour que les cigales chantent pendant l'été il faut que les fourmis travaillent toute l'année. C'est ce que nous avons fait, mais j'espère que les cigales pourront continuer à chanter, mais je crains que nous ayons à travailler encore davantage.

(Présentation de documents sur écran)

S'agissant de ce Budget Principal, si on prend ses équilibres fondamentaux, vous voyez là l'évolution des recettes de DGF avec la part « compensation » et la part « intercommunalité ». La part « intercommunalité » est en rouge. C'est celle qui est normalement péréquatrice entre les intercommunalités. Vous voyez qu'elle n'a pas beaucoup évolué. On peut même dire que depuis 2008 elle a plutôt diminué. Ce que nous essayons de faire sur le Coefficient d'Intégration Fiscale, c'est d'essayer de faire en sorte que nous obtenions une garantie. Quant à la part « compensation », par définition elle n'a pas beaucoup bougé. Les allocations compensatrices (qui sont en bleu en haut) ont été pratiquement en constante diminution depuis 2006. Nous l'avions anticipé et je l'avais rappelé pratiquement à chaque budget depuis un certain nombre d'années, il fallait effectivement anticiper ce qui allait survenir. Pour ce qui est de la continuité, ce n'est pas marqué sur ce graphique, mais pour les prochaines années le montant global, s'il ne diminue pas, nous aurons de la chance. Moi, je suis persuadé qu'il va un petit peu diminuer.

Ensuite, là nous avons, pour le budget 2010, sur le tableau qui est à gauche ce que nous allons toucher en compensation relais, c'est-à-dire en équivalent à nos recettes de Taxe Professionnelle. Je vous disais que nous allions être à 11 M€. Là-dessus, il faudra payer 4,6 M€ dans l'attribution de compensation. La DGF, c'est ce que nous venons de voir, elle est en vert. S'agissant des autres produits, il y a les produits des services et les produits exceptionnels. Nous sommes à un budget – vous avez le chiffre exact sur la délibération –

qui est autour de 23 M€ sur ces recettes.

En dépenses, il y a les reversements aux communes qui sont en bleu foncé, les subventions que nous versons dont la contribution au SDIS qui doit être à un peu plus de 2 M€, les frais de personnel qui sont en hausse, les charges courantes de fonctionnement, les charges financières. Des charges financières, nous n'en avons pas parlé tout à l'heure avec Michel KLOPFER, mais nous avons tous la chance, toutes collectivités confondues, que les taux soient bas parce qu' imaginez que nous entrions dans la situation qui nous est annoncée avec la réforme, avec des taux augmentant de manière conséquente, je vous dis qu'il va falloir se serrer la ceinture pour de bon. Enfin, vous avez, en blanc, le résultat d'exploitation qui est satisfaisant et qui est celui qui doit nous permettre de faire face à notre politique d'investissement.

Nous avons essayé de visualiser ce qui va changer un peu sur 2010. Il y a la transformation de l'Office de Tourisme en EPIC, mais cela, Monsieur DALL'AGNOL, ne devrait pas trop changer les questions financières puisque la subvention sera la même.

Autre changement, c'est l'intégration du personnel de l'Antenne universitaire, qui devient du personnel communautaire, mais qui est intégralement compensée par le fait que nous l'avons imputée sur la subvention que nous versions à l'Association de Gestion, et ce à la demande de l'Université.

Sur l'investissement, vous avez :

- en rose les fonds propres. Nous sommes à 5 M€ ;
- les subventions d'équipement qui sont en orange, qui doivent être autour de 8 M€ ;
- l'emprunt qui est relativement modeste. Je ne sais pas, Monsieur Serge DESTANNES, si nous aurons besoin d'ailleurs de tout cela. Ce n'est pas forcément évident.

De l'autre côté, sur les dépenses, nous avons un peu plus de 15 M€ de dépenses d'équipement. Nous allons verser en subventions d'équipement à peu près 2 M€ et une somme en remboursement de la dette qui doit être autour de 3 M€. Là, je le fais de mémoire.

Sur les actions en cours, qui vont impacter le budget 2010, il y a l'Opération Programmée de Développement Durable. Cela va être la fin de cette opération en 2010. Cela a été une des plus grosses opérations de la Communauté d'Agglomération et une de celles dont on a le moins parlé parce que, médiatiquement, ce n'est pas porteur. Pourtant, la réalité, c'est que nous avons obtenu 6,5 M€ de subvention de l'ANAH, que cela a généré plus de 22 M€ de travaux et que nous y avons mis 1 914 000 € ; nous avons décidé en commun dans une délibération précédente, dans un autre Conseil, d'amener une somme complémentaire tellement cette opération a été un succès sur l'ensemble des communes puisque toutes les Communes ont eu, même la plus petite, je pense à Saint-Cirgues-de-Jordanne, au moins un dossier financé par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Pour l'Espace Hélicas, c'est un fonds de concours à la Ville d'Aurillac, qui est un fonds de concours de 400 000 €. Ce n'est pas neutre, mais cela correspond très clairement à l'équilibre qui était normal puisque nous avons supprimé la Dotation de Solidarité Communautaire qui devait correspondre à peu près à 200 000 €. Cela fait donc deux années de Dotation de Solidarité Communautaire.

Sur les acquisitions foncières, sur Esban II, compte tenu de l'extension qui a été décidée et votée, il y a 800 000 € que nous avons mis, et là-dessus nous devons avoir des subventions conséquentes dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Il y aura, mais c'est un projet qui est porté par la SEBA 15, la 5ème tranche du Pôle immobilier d'entreprises de Tronquières. La 5ème tranche, c'est le deuxième étage que vous

voyez en grisé, qui existe sur le montage, mais qui n'existe pas encore en réalisation, mais qui va l'être puisque les travaux devraient pouvoir commencer cet été.

La desserte en Très Haut Débit, cela se termine dans les jours ou les semaines qui viennent. C'est un dossier de 1 M€ TTC, avec 400 000 € de subvention FEDER et 200 000 € de subvention Etat. Là, les travaux sont pratiquement terminés.

Les Zones d'activités secondaires, c'est la mise en place des délibérations que nous avons votées lors du dernier Conseil Communautaire, dont 100 000 € pour la ZAE de Saint-Paul-des-Landes.

Pour ce qui concerne la rénovation des installations aéroportuaires, vous savez que nous assumons la gestion maintenant de l'aéroport et qu'il y a un certain nombre de travaux à réaliser qui se déclinent en des travaux de sécurité comme les clôtures, mais ce n'est pas neutre ; le dossier « clôtures », c'est 380 000 €, c'est conséquent. Il y a la rénovation de la piste sur laquelle il y a des fissures et il vaut mieux intervenir le plus vite possible pour éviter que les fissures ne s'aggravent. Il y a des équipements de sécurité à réaliser ; nous refaisons par exemple l'entrée avec des commandes d'ouverture de l'intérieur pour éviter les incursions indésirables et indésirées. Il y a donc un certain nombre de dossiers importants à réaliser. Par ailleurs, pour les années qui viennent, nous risquons d'avoir à financer un nouvel I.L.S., c'est-à-dire un instrument de navigation, et il semble que nous ne serons pas forcément obligés de le faire puisque cela pourra peut-être se faire par G.P.S. ; nous devrions donc dépenser moins que prévu. Là-dessus, nous avons une participation du Conseil Général, selon les conventions qui sont passées, à parité. Et puis, nous pouvons obtenir, puisque nous l'avons fait mettre de côté, une subvention dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région d'un montant de 500 000 €.

Sur le Photovoltaïque, nous avons un projet de centrale solaire porté par EDF Energies Nouvelles. Le permis de construire doit être déposé avant la fin de l'année, sachant qu'il y a intérêt à le faire avant la fin 2011 parce que les conditions vont changer fortement, semble-t-il, à partir du 1er janvier 2012.

Nous intervenons sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage. C'est celle des Granges à Arpajon-sur-Cère. Celle d'Aurillac est en fonctionnement. Elle a coûté plus de 2 M€, même si elle a été assez bien subventionnée par l'Etat. L'Aire d'Arpajon, c'est en cours de réalisation. Vous avez la photographie sous les yeux. C'est un coût de travaux de 670 000 € TTC, ce n'est quand même pas neutre. Mme MARTY est impatiente de savoir quand cela va être ouvert. Il y a 213 430 € de subvention de l'Etat et 55 800 € de subvention du Département. Cela ne veut pas dire que cela permettra de solutionner tous les problèmes.

L'aménagement du parc de La Plantelière, c'est un coût prévisionnel de travaux de 265 000 €. Il doit y avoir la mare dedans. Il y a des subventions qui sont sollicitées du Département et de la Région.

Le gros dossier actuel, c'est la rénovation de la Médiathèque. Quand on dit « rénovation », pour ceux qui sont venus visiter le chantier samedi, c'est plus qu'une rénovation. Nous avons gardé une partie des murs et quelques planchers. Coût de l'opération, 5,3 M€ TTC. La subvention de la Région est d'un montant de 1 078 500 €, celle du Département est de 800 000 €. La subvention de l'Etat est en cours, mais je pense que nous aurons plus de 1 M€ de l'Etat. Ce qui fait que le dossier devrait être subventionné à plus de 60 %, et que le laboratoire de langues de Mme COSTES sera certainement magnifique avec tout l'argent que nous avons obtenu.

Mme COSTES.- Et surtout efficace.

M. LE PRESIDENT.- Nous en aurons tous bien besoin.

Mme COSTES.- Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Du moins, je parle pour moi. Il y a aussi le bâtiment de stockage du Prisme que nous avons intégré dans la convention avec la Région que nous avons votée il y a deux ou trois mois. Le coût prévisionnel des travaux est de 950 000 €, sachant que des subventions sont sollicitées auprès de la Région mais c'est déjà dans le contrat, auprès du Département, c'est dans la négociation sur la convention, et auprès de l'Etat, j'espère que nous pourrions avoir une contribution au titre de la Réserve ministérielle ; en tout cas, je m'y emploierai. Je vois M. MOINS qui dit « non ». Si, j'espère que vous m'aidez.

M. MOINS.- Vous êtes un Radical...

M. LE PRESIDENT.- Bon... L'aire événementielle de La Ponétie, c'est aussi un gros dossier que nous allons démarrer assez rapidement, en tout cas pour l'été. C'est un dossier de 2 400 000 € TTC. Nous avons 850 000 € inscrits au contrat Auvergne+. Nous avons demandé, dans le cadre de la convention départementale, 570 000 € au Département. Nous avons, de la même manière, sollicité et déposé un dossier auprès de l'Etat, en espérant que ce sera suivi d'effet.

On peut dire que ces gros investissements nous permettent de maintenir une politique d'investissement assez forte.

Nous allons réaliser aussi l'hébergement pour classes vertes, rousses et blanches à Lascelles. Coût des travaux : 275 000 € TTC. Des subventions sollicitées auprès de la Région et du Département sont en cours d'instruction. Pour celle de la Région, je pense que cela doit être fait.

Nous avons aussi le sentier du Puech des Ouilhes sur la commune de Lacapelle-Viescamp. Coût des travaux : 100 000 €. M. DALL'AGNOL a annoncé une pluie de subventions...

M. DALL'AGNOL.- J'espère bien que nous les aurons.

M. LE PRESIDENT.- Moi aussi, puisque les travaux sont en cours avec un chantier d'insertion.

Voilà les éléments fondamentaux de ce Budget Principal. Comme vous l'avez vu, sur l'enveloppe globale, nous sommes restés dans ce budget primitif dans l'épure découlant de ce que nous pouvons attendre des recettes qui vont tomber, sachant que c'est encore simple puisque les deux recettes ce sont la DGF et la Compensation Relais de Taxe Professionnelle. En matière de dépenses, nous sommes restés aussi dans les épures habituelles, c'est-à-dire dans une évolution des dépenses qui nous permettent de dégager un autofinancement suffisant pour maintenir le cycle de nos investissements. Voilà ce que je peux dire globalement sur ce Budget Principal. Y a-t-il des questions sur ce Budget Principal ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Ce n'est pas une question, Monsieur le Président. C'est une prise de position puisque le vote du Budget Primitif est un acte fort pour une collectivité. Vous avez relevé en 2009, lors du même vote du Budget Primitif, que l'unanimité dans un vote de Budget Primitif n'était sans doute pas une bonne chose pour une collectivité. En conséquence, de la même façon que l'année dernière, nous nous abstenons. Pourquoi ? pour nous permettre éventuellement de nous abstenir et de voter contre un certain nombre de projets qui pourraient être intégrés dans le cadre de ce budget et qui pourraient être débattus dans l'année à venir. Cela, c'est le premier point.

Mais cependant, et que l'on soit très clair là-dessus, nous vous savons tout à fait gré pour la rigueur dans le compte de fonctionnement prévu et qui a été voté pour le compte administratif 2009, mais dans la rigueur du compte de fonctionnement il m'apparaît, au-delà de la rigueur intellectuelle que vous avez, vous-même et vos services, sur ce point-là, que c'est la vocation de tout élu d'être extrêmement rigoureux sur les comptes de fonctionnement d'un budget d'une collectivité puisque nous ne faisons en réalité que gérer les finances publiques et donc nous devons être extrêmement rigoureux. Nous vous en savons donc gré sur ce point-là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur MOINS, et vous comprendrez pourquoi, moi, je ne vote pas le budget de l'Etat, et je vote contre parce qu'il n'y a pas toujours la même rigueur.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Budget Principal ? Monsieur CALMETTE, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Très brièvement, je voudrais dire qu'effectivement cela me paraît un très bon budget, compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons. 2010, vous l'avez dit, c'est la fin d'un cycle. C'est une année de transition puisque nous allons basculer sur une autre architecture des finances locales avec un autre panel de ressources fiscales qui va être devant nous à partir de 2011. Je crois donc que nous avons quelques soucis à nous faire sur les conséquences de cette réforme, nous l'avons dit tout à l'heure, notamment compte tenu du transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages puisque nous avons vu que la répartition est passée de 80/20 à peu près pour les entreprises et les ménages respectivement à une répartition à 50/50 ; c'était le tableau que nous a présenté M. KLOPFER tout à l'heure. C'est quand même un élément difficile dans la mesure où, l'autonomie financière baissant, nous n'aurons certainement que ce levier ou en tout cas nous n'aurons que ce levier principal pour faire évoluer nos recettes. Nous allons vers des temps, je pense, plus difficiles qu'aujourd'hui puisque ce budget 2010 envisage une épargne brute de plus de 4 M€. Je crois qu'il est donc monté avec toute la rigueur nécessaire, comme l'a dit M. MOINS.

Moi, je voudrais juste insister sur l'aspect « soutien à l'économie locale » de ce budget quand même, puisqu'il y a d'abord les investissements propres de la CABA, notamment la rénovation de la Médiathèque par exemple ; cela fait quand même plus de 5 M€ de travaux, dont un peu plus de 3 M€ je crois sur le budget 2010. Il y a la rallonge sur l'OPAH, dont nous avons vu que l'effet multiplicateur en termes de chiffre d'affaires pour les entreprises artisanales était non négligeable. Et puis, bien sûr, il y a toutes les opérations directes qu'engage la CABA sur le plan économique. Nous avons parlé de l'extension du Village d'Entreprises ; je crois que c'est un élément important dans un plan de cohérence qui va jusqu'à 8 tranches puisque la prospective a été faite y compris dans ce domaine-là. Il est prévu aussi la poursuite de la constitution des réserves foncières, la réalisation des travaux pour l'aéroport, et je crois que c'est important pour la pérennité de notre plate-forme aéroportuaire et donc pour la pérennité de la ligne Aurillac-Paris. Et puis, je citerai aussi le soutien aux opérations de zones économiques dites secondaires à Saint-Paul et un peu plus tard à Jussac, l'Aire événementielle qui va quand même nous aider dans notre vocation d'être une Ville et une Agglomération organisatrice d'événements, et le Très Haut Débit. Et puis, il y a toutes les opérations liées à un développement via la SEBA 15 qui sont importantes, je pense à Esban, je pense aussi à La Sablière même si, comme vous le savez, le dossier est en recours devant le Conseil d'Etat compte tenu de la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial ; je voudrais vous signaler à ce propos qu'un nouveau dossier, parallèlement à ce recours, sera déposé dans les semaines qui viennent, qui est un dossier tenant compte de quelques observations de la C.N.A.C. notamment dans le dimensionnement des surfaces commerciales et puis aussi dans les précisions apportées par les évolutions du dossier de la RN 122 puisque nous avons eu des

détails très avancés sur la façon dont l'Etat voit la façon de desservir la Sablière puisque le contournement d'Aurillac et le contournement de Sansac tiennent compte de l'édification de la Sablière, et donc nous avons des éléments nouveaux sur l'ensemble des giratoires et des modes de circulation permettant d'améliorer les flux vers cette zone.

Je crois que tout cela concourt au sentiment tout à fait objectif que la CABA place le développement économique au premier plan, même si ce n'est pas elle qui crée les emplois ; en tout cas, elle essaie de favoriser les agrandissements, les installations, l'immobilier, le foncier, de telle manière que nous puissions continuer à être un territoire attractif malgré nos handicaps géographiques ou d'enclavement.

Au final, je crois que c'est un budget tout à fait excellent, qui consolide notre capacité d'investissement et qui nous met dans une position solide pour aborder les difficultés là aussi objectives qui nous attendent dans les prochaines années compte tenu du déficit des comptes de l'Etat qui, d'une manière ou d'une autre, se verra répercuté sur les finances locales.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Moi aussi, je tiens à apprécier de manière très positive le niveau d'investissement qui est maintenu sur la CABA. M. KLOPFER nous avait retracé tout un historique de ce volume d'investissements depuis 2003. C'est quand même très significatif et on voit l'effet de levier économique que cela entraîne, notamment par le dynamisme effectivement des bases de Taxe Professionnelle qui nous permettait au moins d'apprécier cet effet de levier, et aussi par le maintien d'activités économiques qui sont quand même très importantes sur le département. Le Village d'Entreprises, je trouve que c'est une parfaite réalisation de ce qui devrait être proposé puisque cela permet de maintenir des emplois, de créer de l'activité ; Esban en prend le chemin, et c'est une très belle réalisation qui est largement appréciée par le monde économique local.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MATHONIER. J'avais omis d'indiquer que, dans l'analyse de M. KLOPFER, nous lui avons donné les perspectives d'investissement incluant l'ensemble des projets qui pouvaient être réalisés par rapport au programme que nous avons d'ici 2014, dont les tribunes du Stade Jean Alric ; c'est inclus dans sa prospective, sous la réserve que cela corresponde à l'évolution de nos capacités financières. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Non. Je mets donc le Budget Principal aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix.

La délibération n° 2010/41 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 3 abstentions : MM. MOINS, COLLIN et FABRE.

DELIBERATION N° 2010/42 : BUDGET ANNEXE DU PLIE – P ARTICIPATION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons la délibération concernant le Budget Annexe du PLIE. C'est la participation du Budget Principal au Budget Annexe du PLIE. Nous avons maintenu cette subvention au même niveau depuis des années. Il s'agit de continuer à verser au PLIE une participation du Budget Principal de 100 000 €, qui est la même que celle que nous accordions au PLIE dans les dernières années, pour financer les actions conduites par le PLIE et couvrir ses coûts de fonctionnement et d'investissement, sachant qu'une grosse partie du Budget du PLIE vient d'actions européennes avec un inconvénient, c'est que les versements sont souvent très en retard. Mais, là, pour la Communauté d'Agglomération, c'est

le maintien de cette subvention de 100 000 €. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/43 : BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – SUBVENTION D'EQUILIBRE 2009

DELIBERATION N° 2010/44 : BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – PARTICIPATION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- La délibération n°2010/43 concerne la subvention d'équilibre 2009 au Budget Annexe des Campings. C'est une subvention de 105 000 €. Là aussi, nous restons dans l'épure. Nous essayons même de la diminuer un peu puisque cela fait 105 000 € en 2009 et 100 000 € de participation en 2010. Là aussi, y a-t-il des observations ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets les deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n°2010/43 et 2010/44 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/45 : BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – PARTICIPATION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Pour le Budget des Transports, il y a une participation du Budget Principal qui est de 450 000 €. Nous reviendrons sur le Budget des Transports. Comme l'a dit Michel KLOPFER, c'est un budget, partout, dans toutes les communautés d'agglomérations, qui est tendu, avec des dépenses en augmentation et des recettes souvent en diminution. Donc, sur les 450 000 € de subvention du Budget Principal au Budget des Transports, y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/45 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/46 : BUDGET ANNEXE DE L'AEROPORT – PARTICIPATION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- La délibération n°2010/46 concerne la participation du Budget Principal sur le Budget Annexe de l'Aéroport. Elle est fixée à 70 000 €, comme elle l'était quand nous n'étions pas gestionnaires de l'aéroport, et nous pouvons considérer que cela suffira largement. Là, il s'agit du fonctionnement pour la plate-forme aéroportuaire, et cela correspond au tiers de la dépense puisque la CCI et le Conseil Général versent aussi, chacun, 70 000 €. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/46 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à M. DESTANNES qui tient le robinet de l'eau.

DELIBERATION N° 2010/47 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2010**Rapporteur : M. DESTANNES****(Présentation de documents sur écran)**

M. DESTANNES.- Tant qu'il coule encore... Merci, Monsieur le Président. Il vous est rappelé qu'en 2009, au niveau du Budget de fonctionnement du Service de l'Eau, globalement nos dépenses ont été très proches de nos prévisions ; ce qui fait que le résultat d'exploitation s'est élevé à près de 900 000 €, déduction faite de l'excédent antérieur reporté de 2008 qui était de 1,06 M€.

En investissement, le niveau des dépenses d'équipement est demeuré très modéré à 586 000 € et a donc pu être totalement autofinancé.

Pour 2010, il vous est proposé les mêmes équilibres, d'autant que je vous rappelle que nous avons voté des évolutions tarifaires du prix de l'eau inférieures à l'inflation puisque nous avons porté le prix du mètre cube d'eau de 1,02 € à 1,03 € pour 2010. Je parle bien du prix du mètre cube d'eau. Il convient cependant de noter une évolution de la masse salariale en lien avec la refonte de l'organigramme des Services de l'Eau et de l'Assainissement et surtout le transfert depuis le Budget de l'Assainissement de la Taxe d'Épuration encaissée et reversée à l'Agence de l'Eau. Cette évolution de la réglementation comptable gonfle les masses budgétaires en recettes et dépenses d'environ 0,4 M€ et les diminue d'autant dans le Budget de l'Assainissement. Elle est néanmoins sans incidence sur les équilibres et le résultat.

En investissement, il est proposé une politique d'équipement plus soutenue en 2010, que ce soit à travers les opérations conjointes eau et assainissement réalisées sur différentes communes, et en particulier aussi sur la ville d'Aurillac, mais également pour le renforcement de la desserte du secteur Sud de l'Agglomération jusque vers Lacapelle-Viescamp qui est aujourd'hui alimentée par des installations appartenant à un syndicat mixte qui vient d'être dissout par M. le Préfet du Cantal.

Je rappellerai que pour le Budget de l'Eau, c'est un budget d'environ 5,7 M€ en fonctionnement, en dépenses et en recettes, et un budget d'investissement de 3,1 M€ en dépenses et en recettes. Sachant que dans les recettes la vente d'eau représente environ 3 200 000 € ; avec les abonnements, cela fait un peu plus de 4 M€, c'est-à-dire près de 80 % du budget de fonctionnement de l'eau.

Voilà ce que l'on peut dire rapidement sur le Budget de l'Eau potable, en rappelant ce qui est prévu en particulier en 2010, à savoir :

- le projet vers Esban, Sansac-de-Marmiesse et Lacapelle-Viescamp, qui est estimé à environ 550 000 € ;
- la rénovation de certains châteaux d'eau, de puits et de captages, et que nous avons budgétée pour 200 000 € puisque, sur des puits, il convient de faire des nettoyages pour améliorer le rendement de ces puits ;
- des travaux sur la télégestion et supervision des équipements pour nous permettre d'avoir une vision plus rapide des problèmes que nous pouvons rencontrer sur nos réseaux ;
- également bien sûr la poursuite de la modélisation des réseaux, qui a largement avancé maintenant, et j'espère qu'à la fin de cette année nous aurons une bonne image du fonctionnement de l'ensemble de la distribution d'eau potable sur l'agglomération aurillacoise.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte – je l'avais dit l'autre jour, mais je le rappelle – pour saluer le professionnalisme de nos équipes qui sont intervenues lors d'une grosse casse de canalisation sur le 500 millimètres sur la rue de l'Égalité, sachant que le

cratère a été découvert à 18 h 30 et qu'à 2 h du matin la canalisation avait été remplacée et nous avons remis en eau l'ensemble du secteur. Je crois donc que, de temps en temps aussi, il faut rendre hommage à l'ensemble des personnels qui sont intervenus dans des conditions difficiles, mais qui ont réalisé un travail exemplaire, même si malheureusement cela a eu des dégâts importants sur la chaussée qui venait d'être faite par la Ville d'Aurillac, mais cela fait partie des aléas sur lesquels malheureusement il est difficile de prévoir.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire en ce qui concerne le Budget de l'Eau.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce Budget de l'Eau ? L'augmentation de 1 centime n'était pas forcément inéluctable, mais nous partons du principe qu'il faut régulièrement quand même faire un tout petit peu d'augmentation, ne serait-ce que pour rappeler que l'eau a un prix.

M. DESTANNES.- Je rappellerai aussi que l'Agence de l'Eau, mais le Conseil Général également, a décidé qu'à partir du 1er janvier 2011 toute structure qui aura un prix de l'eau inférieur à 1 € du mètre cube n'aura plus d'aides.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui est une sage mesure.

M. DESTANNES.- Pour certaines collectivités, il y a du chemin à faire puisque je lisais cette semaine dans le journal que quelques-unes s'étaient battues pour passer le mètre cube d'eau de 0,27 € à 0,28 €...

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur le Budget de l'Eau ? Je pense que la desserte vers Lacapelle-Viescamp sera un plus.

Mme DELPUECH.- Peut-être, Monsieur le Président. Nous avons quand même un captage d'eau à Jalès.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez de l'eau dans le lac.

Mme DELPUECH.- Il est mentionné par le Grenelle, et il faut le sauvegarder.

M. LE PRESIDENT.- Le captage ?

Mme DELPUECH.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'allons pas enclencher le débat sur le Grenelle parce que nous risquerions d'être carbonisés à la fin... Pas d'autres questions. Je mets le Budget de l'Eau aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/47 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Roger DESTANNES a encore la parole pour le Budget de l'Assainissement.

DELIBERATION N° 2010/48 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : M. DESTANNES

(Présentation de documents sur écran)

M. DESTANNES.- C'est un budget qui s'équilibre en fonctionnement à 5,5 M€ et en investissement à 7,3 M€.

Je rappelle qu'en 2009 nous n'avons pas pu remettre en service l'Unité de Brûlage des boues. Ceci devrait être fait pour l'automne 2010, ainsi que la réalisation du curage des lagunes qui est un dossier qui a été relativement difficile à mettre au point ; nous allons attaquer les travaux avant l'été pour avoir terminé ce curage des lagunes pour l'automne 2010. Ces charges ayant été budgétées l'an passé, le résultat d'exploitation est assez logiquement supérieur aux prévisions : 1,5 M€, déduction faite de l'excédent antérieur reporté de 2008 pour 0,83 M€.

Cette situation permettra, sous réserve de l'obtention des financements de l'Agence de l'Eau, ce qui n'est pas encore gagné, loin de là, d'autofinancer les investissements 2010 parfois conséquents.

Il est rappelé qu'en fonctionnement ce budget intègre les observations faites précédemment dans le cadre de la présentation du Budget de l'Eau, c'est-à-dire le transfert de la Redevance Pollution et l'évolution de la masse salariale.

Les évolutions tarifaires votées permettent d'envisager une croissance modérée des recettes et de conforter l'autofinancement brut prévisionnel autour de 0,7 M€, hors excédent reporté. Je rappelle là aussi que, pour la Taxe d'Assainissement, nous avons prévu une augmentation de 1,33 € à 1,35 €, c'est-à-dire 2 centimes d'euro sur la part Taxe d'Assainissement.

Il est rappelé qu'en investissement le programme des projets d'équipement est particulièrement riche :

- La poursuite des opérations Eaux Résiduaires Urbaines sur l'agglomération aurillacoise.
- La première tranche de la Vallée de l'Authre, en particulier avec le traitement des eaux claires parasites sur la commune de Jussac.
- La station qui va desservir la zone d'Esban et La Sablière pour une première tranche.
- Le lancement d'une étude Cère-Aval, c'est-à-dire entre grosso modo Aurillac et Sansac-de-Marmiesse, pour avoir la même réflexion que celle que nous avons eue sur la Vallée de l'Authre.
- La création d'un réseau de chaleur depuis Souleyrie pour alimenter le Centre Aquatique de La Ponétie. Ce dernier dossier est un gage d'une bonne maîtrise des coûts de traitement des boues et générera à l'avenir de nouvelles recettes pour le Budget de l'Assainissement.
- Dans le même ordre d'idée, des négociations en cours avec certains professionnels (Pôle Viande, C.M.C.) permettront de mieux définir les conditions techniques et financières des conventions de déversement ; ceci étant à même d'améliorer tant le bilan de la station de la Souleyrie que le niveau futur des ressources du service.

Sur la diapositive qui s'affiche à l'écran, vous avez le tracé de la canalisation du réseau de chaleur qui partait de l'Unité de Souleyrie et qui passe en bordure de la future Aire événementielle pour revenir sur le Centre Nautique. C'est environ un peu plus d'un kilomètre de canalisations à poser, mais qui devrait apporter une amélioration notable sur les économies d'énergie au niveau du Centre Nautique et valoriser en particulier l'énergie que nous récupérons avec le traitement des boues et la remise en état du four.

Voilà, Monsieur le Président, rapidement présenté ce Budget de l'Assainissement, sachant – et je le rappellerai – que nous aurons très certainement dans les années qui viennent beaucoup de difficultés si nous n'avons pas des aides conséquentes pour assumer la totalité des investissements que nous avons prévus au cours de ces trois ou quatre années qui nous restent dans ce mandat.

M. LE PRESIDENT. Merci, Roger. Y a-t-il des questions sur ce budget qui est un budget lourd et qui sera de plus en plus lourd ? Pas de questions. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/48 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. BESSAT pour d'abord la fixation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et ensuite pour le Budget des TDMA.

DELIBERATION N° 2010/49 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX POUR 2010

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, effectivement, je vous propose de voir la délibération qui concerne la fixation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires qui nous avait occupé lors de la précédente session de notre Conseil, restera stable, c'est-à-dire au niveau où il était l'année dernière, à savoir : 7,99 %. Je rappelle que cette taxe repose uniquement sur la valeur locative des bâtiments, sur le foncier bâti, et quel que soit l'usage de ces bâtiments, que ce soient une résidence secondaire, des locaux commerciaux ou artisanaux, des bâtiments de stockage ou de logistique.

Ce qui est à noter, c'est que, de la même façon que l'année précédente, et suite à la délibération que nous avons prise l'année précédente, aujourd'hui plus aucune enseigne ne bénéficie des exonérations qui, jusqu'à maintenant, prévalaient. Donc, aujourd'hui, l'assiette est la plus large possible puisqu'aucun dispositif d'exonération n'est prévu. Dans cette mesure, nous vous proposons de garder ce taux de 7,99 % qui pourrait amener le produit à grosso modo 3 800 000 €.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci. En fait, c'est la stabilité du taux. Y a-t-il des questions ? Non. Pas d'observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/49 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BESSAT, vous pouvez présenter le Budget des TDMA.

DELIBERATION N° 2010/50 : BUDGET ANNEXE DES TDMA – BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : M. BESSAT

(Présentation de documents sur écran)

M. BESSAT.- Le Budget du Traitement des Déchets ménagers et assimilés, après avoir connu des périodes un peu plus délicates, poursuit son redressement puisque, l'année dernière, il était déjà excédentaire et il poursuit cette évolution de l'excédent aujourd'hui avec un excédent en valeur budgétaire de 2,16 M€ ; en réel, c'est un excédent de 1,45 M€ lorsqu'on a déduit le résultat antérieur qui avait été reporté et qui affectait ce résultat.

Aujourd'hui, pour expliquer ce résultat, on peut souligner deux choses.

La première. Au niveau des recettes, il y a une bonne tenue de celles-ci, que ce soit au niveau des services de collecte et de traitement des déchets, et notamment au niveau des services que nous rendons sous forme de prestations à d'autres collectivités que la nôtre, ces volumes sont restés constants avec des entrées en augmentation. Le volume des déchets

industriels banaux des professionnels a lui aussi augmenté, il a donc augmenté le volume tarifé. De la même façon, les matériaux issus du recyclage de nos concitoyens ont connu des augmentations dans leur valeur ; la valeur de reprise ayant augmenté, plus une augmentation globale des volumes recyclés font que nous avons cette augmentation de cette valeur totale des matériaux recyclables. Cela nous amène à une hausse sensible de marges et des recettes.

Au niveau des dépenses, ce qui explique aussi cet excédent important, c'est l'exportation des déchets vert Montech plus faible que celle que nous avons escomptée au départ puisque ce sont simplement 2 500 tonnes qui ont été exportées au lieu des 4 000 ou 5 000 tonnes qui étaient initialement prévues.

Pour 2010, nous vous proposons de maintenir le taux de TEOM à 7,99 %, mais néanmoins avec l'augmentation de nos bases ce taux même stabilisé devrait nous permettre d'avoir 80 000 € de produit fiscal supplémentaire par rapport à 2009.

En dépenses, comme le montre le graphique, l'évolution des charges est exclusivement liée à la montée en puissance des ordures ménagères à transférer. C'est le coût du transfert, c'est le coût de l'exportation vers Montech. Il y a également le contrat pour OXYPLUS pour le tri et la Société DRIMM pour le traitement. Ces deux éléments représentent à eux seuls les deux tiers du coût des charges courantes de fonctionnement de ce budget.

On notera également que, de la même façon que l'an dernier, la contribution au Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) reste inchangée, avec une participation fixée à 4 € TTC par habitant, qui nous grève le budget à hauteur, pour nous, de 230 000 €.

Dernier élément qu'on peut citer, c'est la constitution de la réserve pour la suite de Tronquières, pour la post-exploitation de Tronquières, puisque vous savez que nous devons impérativement garder la main et le contrôle et faire des travaux sur le site de Tronquières même après sa fermeture pendant 20 ou 30 années, suivant les cadres juridiques. La CABA a donc mis en place, par mesure de précaution, un système de réserve. Vous savez que, l'année dernière, nous avons abondé cette réserve de 150 000 €. Nous proposons cette année de l'abonder de nouveau de 100 000 € ; ce qui nous permettra d'avoir une réserve totale constituée pour la fin de Tronquières qui interviendra vraisemblablement au milieu de l'année prochaine. Cela nous permettra donc d'arriver à une réserve totale d'un peu moins de 1 M€, aux environs de 920 000 ou 930 000 €.

Au niveau global, les autorisations budgétaires sont principalement affectées en investissement sur le Centre de Tri et les travaux que nous devons effectuer pour le Centre de Tri et la Déchetterie.

Il y aura des investissements également à réaliser suite à l'étude du Cabinet GIRUS sur la collecte pour faire évoluer notre mode de collecte sur le territoire et essayer d'estomper certaines difficultés que nous avons aujourd'hui dans ce domaine.

Nous aurons aussi, au niveau de Tronquières, les investissements liés à la torchère puisque, comme nous en avons déjà débattu ici, nous envisageons de mettre une deuxième torchère à Tronquières, afin de limiter les nuisances olfactives liées à cet impact et poursuivre bien entendu notre lutte contre ces mauvaises odeurs.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/50 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le budget suivant, c'est le Budget du PLIE. M. CALMETTE le présente.

DELIBERATION N° 2010/51 : BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2010**Rapporteur : M. CALMETTE**

M. CALMETTE.- Je vais vous présenter le Budget du PLIE qui, en volume, n'est pas très important par rapport aux autres, mais qui rend, je crois, des services importants pour les personnes éloignées de l'emploi. Il est vrai que la crise a diminué beaucoup les missions d'intérim et a amené aux portes du PLIE de nombreuses personnes nouvelles. L'objectif qui est tenu, c'est de faire en sorte qu'une personne sur deux puisse sortir du PLIE de manière positive, c'est-à-dire insérée dans l'emploi ou avec une formation qualifiante. L'objectif d'ailleurs obligatoire est tenu.

En ce qui concerne le budget, nous avons un fonds de roulement qui permet effectivement d'absorber en trésorerie le retard de subventions du Fonds Social Européen puisque ces subventions arrivent quasiment avec un an de retard. Sinon, les co-financeurs restent stables par rapport à l'année dernière.

A noter une mesure nouvelle qui correspond à une aide de l'Etat de 25 000 € de plus par rapport à la mission donnée au PLIE d'agir en faveur des clauses sociales dans les marchés publics. La Ville d'Aurillac s'est déjà inscrite dans ce dispositif, et nous aurons l'occasion, plus tard dans la soirée, d'en reparler puisque cela fait l'objet d'une délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc le Budget du PLIE aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/51 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter le Budget des Campings.

DELIBERATION N° 2010/52 : BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – BUDGET PRIMITIF 2010**Rapporteur : M. CALMETTE**

M. CALMETTE.- Nous avons eu une année 2009 qui a été d'une bonne tenue au niveau des locations et des emplacements de campings puisqu'il y a eu une hausse de 10 % par rapport à 2008.

Sur 2010, nous construisons le budget sur la continuité de cette situation. Ce qui permet une légère baisse de la contribution du Budget Principal qui passe de 105 000 € et 100 000 €.

En termes d'investissements, il faut noter en 2010 la restructuration importante du camping de Jussac, en lien avec la future base VTT communautaire sur cette commune.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Alain. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets le Budget des Campings aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/52 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. TIBLE présente le Budget des Transports qui, lui, est beaucoup plus gros.

**DELIBERATION N° 2010/53 : BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS.
BUDGET PRIMITIF 2010**

Rapporteur : M. TIBLE

(Présentation de documents sur écran)

M. TIBLE.- Merci, Monsieur le Président. Le Budget des Transports est effectivement beaucoup plus gros et beaucoup plus sensible si on s'en réfère à ce qu'a dit M. KLOPFER, mais que nous n'ignorions pas.

C'est un budget, en fonctionnement, qui s'équilibre à 3 880 000 €. Je rappelle que les deux exercices précédents avaient vu, notamment en 2008, un budget un peu tendu, avec deux éléments principaux : il y avait eu une forte revalorisation des indices d'actualisation de la contribution notamment, et en 2009, par contre, il y a eu un renversement de ces tendances, et avec l'augmentation de la participation du Budget Principal à hauteur de 470 000 € nous avons retrouvé un équilibre à la fin de l'exercice 2009.

Pour 2010, les équilibres constatés en 2009 ont été repris, en tenant compte de l'évolution à la hausse des carburants, et ceci même si la mise en place de la Taxe Carbone on peut penser qu'elle est finie ou enterrée. De même, il a été tenu compte de l'intégration dans la délégation de STABUS de deux nouveaux circuits scolaires (Sansac et Naucelles) à compter du mois de septembre prochain. Ce poste des transports scolaires a d'ailleurs été isolé, nous allons le voir dans la présentation graphique, de sorte qu'on puisse bien mettre en valeur les coûts respectifs du contrat STABUS.

Sur cette diapositive, je précise simplement, sur la partie droite, en recettes, que le Versement Transport est budgété à hauteur de 2 200 000 € ; ce qui est sensiblement à peu près la même chose que ce que nous avons pu constater dans le compte administratif 2009. La subvention du Budget Principal au Budget Annexe des Transports est à hauteur de 450 000 €, et la subvention d'exploitation qui sera versée à la STABUS en 2010 est évaluée à 3 500 000 €.

Le coût que j'évoquais par rapport aux participations qui sont versées aux Communes qui exécutent le service en régie, par contre, lui, est à hauteur de 95 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, les fonds propres qui sont affectés permettent de couvrir quasiment l'intégralité du résultat antérieur reporté. Par contre, au niveau des dépenses d'équipement, nous aurons notamment la station de lavage à hauteur de 80 000 €. Nous aurons les équipements sonores puisque, dans le cadre du Schéma d'accessibilité que nous reverrons un peu plus tard, nous avons prévu d'équiper à terme en kits sonores l'ensemble de nos bus. Kit sonore qui permettra de mieux se repérer sur le réseau puisqu'aujourd'hui il est vrai que l'on n'a aucun repère visuel ou sonore à l'intérieur de nos bus, et il y a un certain nombre d'abribus qui, je le sais, sont attendus par certains de nos collègues élus et qui seront mis en place en 2010.

Voilà ce qu'on peut dire sur ce budget qui est – nous l'avons dit d'ailleurs à l'occasion du débat d'orientation budgétaire – un budget qui reste assez sensible et qu'il faut surveiller d'une manière très attentive.

M. LE PRESIDENT.- Surtout au niveau de la recette du Versement de Transport puisque nous sommes au taux maximum de 0,60, nous ne pouvons donc pas l'augmenter et qu'il risque d'y avoir avec la crise un fléchissement de cette recette qui nous amènerait à être obligés de verser davantage du Budget Principal. Y a-t-il des questions sur ce Budget des Transports ? Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/53 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons maintenant le nouveau Budget de l'Aéroport qui est une nouveauté en année

pleine sur 2010. Je passe la parole à Alain CALMETTE.

DELIBERATION N° 2010/54 : BUDGET ANNEXE DE L'AEROPORT – BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Le Budget de l'Aéroport, c'est un nouveau budget. Le compte administratif porte sur 7 mois puisque la CABA a pris le relais de la CCI sur la gestion en cours d'année. Je vous rappelle que sur l'Aéroport il y a trois niveaux d'implication de la CABA :

- d'abord sur la ligne aérienne proprement dite
- ensuite sur les gros investissements qui sont inclus dans le Budget Principal
- et puis sur la gestion courante de cet aéroport sur le budget proprement dit.

Le Comité de Gestion qui a rassemblé lundi dernier le Préfet, le Président de la CCI, le Conseil Général et la CABA a entériné sans observations les projets de compte administratif et de budget primitif pour 2010, chacun des trois partenaires, CABA, CCI et Conseil Général, s'engageant à un montant de participation à hauteur de 70 000 €.

Il faut dire – nous en avons déjà parlé tout à l'heure – que 2010 verra la mise en conformité des équipements aéroportuaires. Il y avait une liste de non-conformités assez importante début 2009, et l'ensemble de ces non-conformités seront levées avant la fin 2010 grâce à un effort conséquent de la CABA et du Conseil Général, tous les deux à parité sur ces investissements ; nous avons notamment parlé de la clôture et d'autres investissements de sécurité dans l'aérogare.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il des questions sur le Budget de l'Aéroport ? Non. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/54 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. MAUREL pour la délibération suivante qui concerne la participation allouée au Comité des Oeuvres Sociales pour l'année 2010.

DELIBERATION N° 2010/55 : PARTICIPATION ALLOUEE AU COS POUR L'ANNEE 2010

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, la CABA a confié à l'association COS (Comité des Oeuvres Sociales) du Pays Vert la conduite d'une politique d'action sociale en faveur de ses personnels. A ce titre, la CABA verse à l'association une participation financière renouvelable chaque année.

Pour calculer cette subvention, on applique un taux de 1,75 % à la somme des traitements indiciaires annuels bruts des agents titulaires et contractuels, inclus les emplois aidés, de chacun des budgets de la CABA, constatée l'année précédente, y compris les versements intervenant au titre de la NBI, du Supplément Familial de Traitement et bien entendu du Régime Indemnitaires, mais déduction faite des éventuelles retenues (versements à tort, services non faits).

Pour l'année 2010, les sommes nécessaires à la liquidation de cette participation figurent dans les différents budgets aux articles 6474. Elles représentent un montant global de 107 770,80 €. Vous pouvez trouver le détail du calcul avec la détermination de la base

éligible au verso du texte de la délibération.

Le montant de la contribution de la CABA, 107 770,80 €, étant largement supérieur au seuil de 23 000 € fixé par la réglementation, la liquidation de cette subvention est conditionnée – c'est impératif et c'est une obligation – par la présentation par l'association de ses comptes de résultats et de bilan du dernier exercice clos approuvé par un commissaire aux comptes ainsi que de son dernier bilan moral et de ses prévisions budgétaires pour l'année en cours.

Il est en outre rappelé dans la délibération que la Ville d'Aurillac met à disposition de l'association des locaux et du personnel, la charge de cette mise à disposition étant en sus répartie entre les collectivités contribuant au COS, c'est-à-dire les 4 à 5 communes de la CABA qui ont adhéré au dispositif, ainsi qu'un ou plusieurs établissements publics, notamment le SDIS, et cette répartition est effectuée au prorata du nombre d'agents.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'attribution de la subvention de 107 770,80 € au COS du Pays Vert pour la politique d'action sociale auprès de l'ensemble des personnels de la CABA et – la précision est apportée, et si elle apportée c'est qu'elle est nécessaire – sans que puissent être exigées d'eux d'autres conditions que cette qualité.
- d'autoriser M. le Président à procéder à sa mise en oeuvre au titre de l'année 2010 dès lors que les obligations légales qui sont rappelées dans la délibération auront été honorées par l'association.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. L'essentiel de la délibération était de rappeler que notre collectivité verse plus de 107 000 € au Comité des Oeuvres Sociales.

M. MAUREL.- Tout à fait, et cela mérite quelques justificatifs.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, à défaut de remerciements. Cette précision étant apportée, y a-t-il des questions sur ce versement ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/55 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. CALMETTE pour une série de versements de subventions de fonctionnement.

DELIBERATION N° 2010/56 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE

DELIBERATION N° 2010/57 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE DE FORMATION OMNISPORTS

DELIBERATION N° 2010/58 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE DE HAUTE AUVERGNE

DELIBERATION N° 2010/59 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES JARDINS DE LAROQUEVIEILLE »

DELIBERATION N° 2010/60 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'AURILLAC

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit de subventions supérieures à 23 000 € et qui doivent donc faire l'objet de conventions spécifiques en dehors de l'inscription au budget. Je vais présenter ces délibérations de manière groupée, cela gagnera un peu de temps.

Nous avons :

- La Mission Locale qui bénéficie d'une subvention de 172 000 €.

- Le Centre de Formation Omnisports qui bénéficie d'une subvention de 30 000 €.
- Le CPIE de la Haute Auvergne qui bénéficie d'une subvention de 93 000 €.
- L'association « Les Jardins de Laroquevieille » qui bénéficie d'une subvention de 40 000 € sur une convention de trois ans avec une somme dont il est prévu qu'elle soit dégressive.
- Enfin l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac qui va se transformer en EPIC, qui bénéficie d'une subvention pour la première partie de l'année 2010 à hauteur de 71 750 €.

Voilà pour ces grosses sommes attribuées à des associations ou organismes dont la CABA estime qu'ils méritent cet effort par rapport à leurs compétences.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER.- Tout d'abord, je voudrais préciser que je ne prendrai pas part au vote pour la délibération concernant la subvention à la Mission Locale. Ceci dit, je tiens à préciser quand même que l'effort financier est conséquent, qu'il permet effectivement de répondre à la demande de plus de 2 000 jeunes sur le territoire de l'arrondissement, dont 80 % sont originaires de la Communauté d'Agglomération. Je tiens donc à souligner cet effet et à en remercier tous les collègues qui voteront cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur TELLIER.

M. ESTIVAL.- Monsieur le Président, je ne participerai pas au vote de la délibération relative à l'octroi de la subvention à l'association « Les Jardins de Laroquevieille », compte tenu que je suis le président de cette association. Je tiens, au nom des membres de l'association, à remercier l'ensemble des membres du Conseil Communautaire pour l'octroi de cette subvention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. WERLES.- Je ne participe pas non plus au vote sur la délibération pour l'octroi de la subvention à l'association « Les Jardins de Laroquevieille ».

M. LE PRESIDENT.- Les conseillers communautaires membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme vont faire la même chose, et M. BESSAT et ceux qui sont membres du CPIE vont faire la même chose.

M. BESSAT.- Je voudrais remercier la CABA pour le maintien des montants de subventions aux niveaux des années précédentes. C'est un effort, je le sais, qui est tout à fait conséquent que de maintenir ce niveau important de subvention pour notre structure et je tiens vivement à vous en remercier, et à vous en remercier d'autant plus fortement que cet effort de maintien à ce niveau de cette subvention n'est pas répété dans les autres collectivités qui peuvent également concourir au fonctionnement de notre association. Je veux donc vous remercier vivement de cet effort de maintien de la subvention à ce niveau-là. Bien sûr, je ne participerai pas au vote sur la délibération qui concerne le CPIE.

M. LE PRESIDENT.- J'indique que le maintien de ces subventions au niveau actuel dépendra de l'évolution de nos finances. A ceux qui président ces structures ou qui représentent la Communauté d'Agglomération dans ces structures, je leur indique qu'il convient de faire passer le message que les contributions ne seront pas en hausse, qu'elles seront au mieux stabilisées et qu'il n'est pas impossible qu'elles soient en baisse.

M. LOURS.- Qu'on se le dise.

M. LE PRESIDENT.- Oui, qu'on se le dise et qu'on fasse passer le message parce qu'il n'y a

pas que nous qui devons nous serrer la ceinture. Il y a toujours quelques économies qui sont réalisables. Nous les votons globalement, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

Tous ceux qui doivent se retirer s'étant retirés, nous pouvons les voter.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2010/56, 2010/57, 2010/58, 2010/59 et 2010/60 sont adoptées à l'unanimité des votants, les conseillers communautaires membres de l'une ou l'autre des associations précitées n'ayant pas pris part au vote. Je vous remercie.

M. DALL'AGNOL présente la délibération n° 61 sur le lancement de la consultation de travaux pour l'aménagement de l'Aire événementielle de La Ponétie, sur lequel il a beaucoup travaillé.

DELIBERATION N° 2010/61 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE EVENEMENTIELLE DE LA PONETIE

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Cet équipement permettra de développer une dynamique d'accueil d'événementiels d'envergure nationale, voire internationale, tant sur le plan touristique que culturel, que sportif.

L'équipe de maîtrise d'œuvre vient de finaliser l'avant-projet, dernière étape préalable à la constitution du dossier de consultation des entreprises.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 700 000 € HT. 1 530 000 € HT correspondent à la partie affectée à l'aménagement de l'aire proprement dite et 170 000 € HT à celle relative à la construction d'un bâtiment d'accueil et des sanitaires.

La consultation sera allotie en lots distincts. La liste des lots vous est présentée sur le tableau qui est joint à la délibération.

Il vous est proposé :

- d'adopter la décomposition de la consultation en lots séparés telle qu'elle figure sur le tableau joint à la délibération,
- de procéder à la consultation des entreprises.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Comme nous l'avons rappelé, c'est pour une réalisation d'ici la fin de l'année, avec des travaux démarrant pour l'été et qui devraient durer 4 ou 5 mois. La construction doit être terminée pour la fin de l'année et l'équipement devrait être utilisable pour toute l'année 2011. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/61 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CALMETTE présente la délibération suivante relative à l'utilisation de la commande publique pour renforcer la cohésion sociale.

DELIBERATION N° 2010/62 : MARCHES PUBLICS – INFORMATION – UTILISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- C'est ce dont je parlais il y a un instant. Il s'agit de faire en sorte que notre

objectif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus en difficulté puisse être aidé par nos propres marchés, et donc d'ouvrir, dans le respect du Code des Marchés Publics bien entendu, un certain nombre de marchés choisis en fonction de leur objet pour que des conditions d'exécution de ces marchés permettent l'emploi de personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion. Il ne s'agit pas d'ouvrir tous les marchés à ce type de clause sociale, mais d'en sélectionner un ou deux par an de manière que nous puissions travailler avec le PLIE et les entreprises concernées grâce à l'intermédiaire du PLIE et d'une personne chargée de cette mission pour permettre de mettre le pied à l'étrier à un certain nombre de personnes en difficulté vis-à-vis du monde du travail.

C'est cet article 14 du Code des Marchés Publics que nous proposons d'instituer petit à petit, en tout cas de façon expérimentale pendant un an ou deux pour les marchés publics de la CABA.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il des questions ? Non. Il s'agit de prendre acte de cette volonté politique d'utiliser la commande publique pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2010/62. Je vous remercie.

La délibération suivante est toujours pour M. CALMETTE. C'est le Pôle immobilier d'entreprises.

DELIBERATION N° 2010/63 : PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES – APPROBATION DE L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE CONCESSION

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Nous disions tout à l'heure que c'était une des opérations importantes de l'année 2010 en matière de développement économique. Le Pôle d'entreprises est rempli puisque son taux d'occupation varie entre 95 et 100 % et qu'il est donc nécessaire de construire une 5ème tranche permettant l'accueil d'entreprises nouvelles ou l'extension d'entreprises existantes sur le site.

Nous avons vu tout à l'heure la diapositive qui représentait le premier étage qui sera construit sur le bâtiment en arc de cercle, derrière le bâtiment qui fait office d'entrée. Cette 5ème tranche, comme je le disais tout à l'heure aussi, s'inscrit dans le cadre d'un plan général d'agrandissement de ce Pôle immobilier d'entreprises.

Là, il s'agit d'approuver par cette délibération un avenant à la convention de concession avec la SEBA 15 pour permettre la construction de cette tranche dont nous souhaitons qu'elle puisse démarrer dès l'été 2010 pour qu'elle soit opérationnelle en 2011.

M. LE PRESIDENT.- Oui, parce qu'il y a une nécessité à ce qu'elle soit démarrée au cours de l'été, c'est qu'il faut toucher l'infrastructure du rez-de-chaussée existant et de l'étage existant. Il vaut donc mieux le faire à une période où il y aura le moins de monde possible dans le bâtiment. D'où l'urgence à pouvoir démarrer les travaux. L'architecte nous a indiqué qu'il pouvait être prêt pour réaliser cela cet été. Avec Alain CALMETTE, nous avons demandé à ce que ce soient des locaux qui, au point de vue énergie, soient à 50 kilowatts/heure du mètre carré, c'est-à-dire au-dessous de la norme pour ce type de bâtiment puisqu'il s'agit d'une restructuration de bâtiment et que la norme est à 70 kilowatts/heure du mètre carré. Ce sont donc les demandes qui ont été faites.

M. CALMETTE.- Avec la plus grande modularité possible à l'intérieur du bâtiment.

M. LE PRESIDENT.- Comme Alain vous l'a dit, nous pourrions le présenter au cours d'un prochain Conseil. L'architecte a travaillé sur les 6ème, 7ème et 8ème tranches qui se

réaliseront au fil des besoins, mais qui sont dans les perspectives et dans les plans déjà programmés. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? De mémoire, cela représente dans les 2 M€ de travaux ou quelque chose comme cela. Au point de vue investissement, ce n'est pas dans le budget que nous avons présenté puisque c'est un dossier SEBA 15, mais cela fera quand même, pour les entreprises du bâtiment de l'agglomération puisque ce sont essentiellement elles qui sont concernées, aussi un chantier de 2 M€. C'est-à-dire que, si vous cumulez la Médiathèque, l'Aire événementielle et le Pôle immobilier d'entreprises, rien que sur ces trois dossiers, nous sommes pratiquement à 10 M€ d'investissements dans l'immédiat, et qui sont attendus par les entreprises du bâtiment. Pas d'observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/63 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération suivante concerne la Politique de la Ville. Mme MARTY présente le Projet Educatif Communautaire pour la programmation 2010.

DELIBERATION N° 2010/64 : PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC – PROGRAMMATION 2010

Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit effectivement d'examiner le programme 2010 de notre Projet Educatif Communautaire dont – je le rappelle – l'objectif principal est de proposer une offre de loisirs diversifiée et accessible à l'ensemble des jeunes de l'Agglomération, quels que soient leurs conditions sociales et leur lieu d'habitation.

Pour 2010, deux niveaux d'actions ont été définis :

- les actions de loisirs à dimension communautaire pour les jeunes de 11 à 18 ans
- et les actions autour des musiques amplifiées et des cultures urbaines.

Cette programmation 2010 est décrite de façon détaillée dans le tableau de bord qui est joint en annexe à la délibération. Elle comprend deux volets.

En ce qui concerne les actions proposées dans le cadre du dispositif Agglo Loisirs 2010-2011, qui s'étalent de mai jusqu'aux vacances de février, nous trouvons :

- 2 week-ends qui seront organisés en mai et juin à Arcachon et Montpellier.
- 4 journées d'animation et 13 séjours en juillet et août. Ces séjours offrent de 20 à 40 places et une grande variété d'activités sportives et culturelles dans des lieux extrêmement variés puisqu'ils vont se dérouler dans le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze, l'Hérault, les Landes, la Charente, la Bretagne, l'Île-de-France, sans oublier l'Espagne puisqu'un séjour de 40 places d'une durée de 10 jours est proposé à Barcelone.
- pour la période de Noël/Février, des séjours ski et sports de glisse à la Plagne, Prat-de-Bouc et Le Lioran
- un week-end au Festival du court métrage de Clermont-Ferrand.

En fait, cette offre est complétée par deux actions événementielles qui seront mises en place :

- la Quinzaine des Jeux Coopératifs à Arpajon
- et l'organisation d'une nouvelle action qui sera baptisée « Raid Junior Olympi'ados » qui aura lieu à l'automne et permettra à tous les jeunes qui le souhaitent de participer à un défi scientifique, culturel et sportif.

Voilà pour le premier volet. J'en profite pour rendre hommage au travail extrêmement

important qui est réalisé par les acteurs locaux qui proposent ce programme : les 4 centres sociaux de notre territoire (les 3 centres sociaux d'Aurillac et celui d'Arpajon) et celui de la Vallée de l'Authre, l'Association départementale des centres sociaux qui coordonne l'ensemble de ce programme et également les Communes d'Ytrac, Sansac et Saint-Paul, ainsi que le SIVOM de la Vallée de la Jordanne. Je les remercie. Sans leur action concertée, ce programme n'existerait pas.

En ce qui concerne le deuxième volet, il s'agit de trois actions sur les musiques amplifiées et les cultures urbaines :

- une action qui s'appelle « Camp de cultures urbaines », qui est en fait un camp itinérant qui permet aux jeunes d'aller de ville en ville où sont installées des structures de culture urbaine pour se perfectionner.
- la 10ème édition de Sessions Volcaniques qui sont maintenant un événement connu sur le territoire.
- et l'action baptisée « Les Zincontourlives », qui offre 6 concerts aux jeunes sous la coordination de la Ville d'Aurillac avec les associations ALC Belbex, Love Me Tendeur, I.E.O. et Session Libre.

Le montant global de cette programmation est de 40 000 € : 32 700 € pour Agglo Loisirs et 7 300 € pour les Musiques Amplifiées. Ce sont bien évidemment des budgets tout à fait modestes au regard des différents budgets que nous avons votés, mais sachez qu'ils seront tout à fait bien utilisés puisqu'ils le seront au profit de l'épanouissement des jeunes de notre territoire.

Je signale que cette programmation a été examinée par les membres assidus de la Commission Politique de la Ville et qu'elle a été validée par le Bureau Communautaire du 18 mars.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver cette programmation.
- d'autoriser le versement de la participation financière pour sa mise en oeuvre.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Florence. Cela fait partie quand même d'actions qui ont de l'intérêt pour plusieurs centaines de jeunes de la Communauté d'Agglomération, et là encore de toutes les communes puisque les centres sociaux ou les structures qui ne sont pas encore en centre social participent à cela, et cela s'inscrit aussi en complément avec ce que nous faisons sur le Centre Aquatique puisque le Centre Aquatique est ouvert gratuitement aux centres sociaux. Je vous rappelle aussi que la Médiathèque communautaire est gratuite pour tous les habitants de la Communauté d'Agglomération. Nous essayons donc de mettre un certain nombre de services pour nos concitoyens de manière gratuite, et cela touche en particulier ceux qui ont les difficultés les plus fortes au niveau financier, surtout les jeunes.

Mme MARTY.- Excusez-moi, j'ai simplement oublié – et je m'en voudrais de ne pas le faire – de remercier le Service Communication qui, chaque année, redouble d'inventivité pour proposer des affiches et une plaquette tout à fait attractives pour le dispositif Agglo Loisirs.

M. LE PRESIDENT.- Merci au Service Communication. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/64 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Roger DESTANNES qui va nous parler de pénalités.

DELIBERATION N° 2010/65 : PENALITE FINANCIERE AUPRES DES USAGERS REFUSANT LE PASSAGE DU SPANC

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Tout à fait, Monsieur le Président. Il vous est proposé une délibération pour instituer une pénalité auprès des usagers qui refusent le passage du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Je tiens à préciser que c'est une très, très faible minorité puisque, sur les 3 500 installations, cela doit représenter moins de 1 % de gens qui refusent le contrôle. Mais je rappellerai que la loi fait une obligation de faire ces contrôles et que donc, pour essayer de peser un petit peu sur ceux qui font les mauvaises têtes, il vous est proposé d'instituer une pénalité pour arriver à ces contrôles.

Il vous est donc proposé :

- d'instituer une pénalité financière qui est prévue à l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique pour faire respecter par les usagers du Service d'Assainissement Non Collectif leurs obligations en matière d'assainissement non collectif.

- de fixer le montant de cette pénalité à un montant égal à 100 % de la participation annuelle de la redevance d'assainissement non collectif. Actuellement, la redevance d'assainissement doit être de 23 €.

Ceci pour nous permettre d'avoir une pression sur ceux qui veulent faire un peu de la mauvaise tête.

M. LE PRESIDENT.- Si tu leur colles 23 € de plus, je ne sais pas si cela va faire une pression. Je crois que si tu leur coupais l'eau ce serait plus efficace.

M. DESTANNES.- Oui effectivement, mais cela, malheureusement, Monsieur le Président, je n'ai pas le droit de le faire.

M. LE PRESIDENT.- Dommage. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/65 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante sur le lancement de la consultation de travaux pour le curage des lagunes cher à M. DABERNAT.

DELIBERATION N° 2010/66 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE TRAVAUX POUR LE CURAGE DES LAGUNES

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il vous est rappelé dans cette délibération que nous avons confié au Bureau d'études SOMIVAL une maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réhabilitation de ces lagunes. Il y en a 7 au total. Suite à cette étude, un dossier de consultation des entreprises a été élaboré afin de procéder aux opérations de curage des lagunes, de déshydratation des boues et enfin des travaux de réhabilitation sur ces ouvrages.

Il est précisé, après des discussions que nous avons eues avec SOMIVAL, que le traitement des boues serait géré par le biais du marché de compostage que nous avons actuellement au niveau de la Communauté d'Agglomération et dont l'adjudicataire est Corrèze Amendement. Je vous rappelle qu'actuellement, dans l'attente de la remise en état du four de Souleyrie, toutes les boues des stations d'épuration sont évacuées sur le site de Corrèze Amendement qui est à côté d'Ussel. Ils viennent les récupérer directement sur site et ils les traitent pour faire du compost. Ils sont d'accord pour accueillir ces boues qui viendront des lagunes. Ces boues seront déshydratées selon les prescriptions du cahier des charges, afin

d'enlever 28 % d'eau de ces boues, et elles seront transportées pour être traitées sur le site de Corrèze Amendement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à environ 580 000 € HT. Vous voyez que ce n'est pas un montant négligeable. Il y aurait deux lots qui seraient prévus :

- Lot 1 « Travaux de curage et de déshydratation » pour un montant mini de 280 000 € HT et un montant maxi de 480 000 € HT.
- Lot 2 « Travaux d'aménagement de lagunage, d'assainissement » pour un montant compris entre 60 000 € HT et 100 000 € HT.

Il vous est proposé d'adopter cette délibération pour que nous puissions lancer ce dossier de consultation, sachant que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous souhaiterions pouvoir démarrer au mois de juin pour un achèvement au mois de septembre.

M. LOURS.- On pourrait peut-être préciser les noms des communes concernées.

M. DESTANNES.- Il y a Saint-Paul-des Landes, Yolet, Ayrens. Il y a aussi des lagunes de finition sur Ytrac, sur Cabrières et sur Péruéjols.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations sur les lagunes. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/66 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vois le visage réjoui de M. DABERNAT. C'est adopté.

M. DESTANNES présente la délibération suivante sur la réhabilitation des réseaux de la commune de Jussac dans le cadre du projet de la Vallée de l'Authre.

DELIBERATION N° 2010/67 : PROJET VALLEE DE L'AUTHRE – REHABILITATION DES RESEAUX DE LA COMMUNE DE JUSSAC – ADOPTION DU DCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- C'est ce que j'indiquais tout à l'heure dans la présentation du Budget d'Assainissement 2010. C'est la première tranche des travaux Vallée de l'Authre. Je rappellerai que c'est le Bureau d'études MERLIN qui a été chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération. Il est vrai que cela a mis là aussi un certain temps à être mis au point, mais c'est un dossier complexe et très important puisque nous sommes sur une base d'environ 5,3 M€ HT sur les trois ou quatre ans qui viennent sur ce secteur.

La première tranche des travaux – puisque c'est ce qui nous était demandé –, c'est déjà de supprimer une grande partie des eaux claires parasites sur le secteur de Jussac.

Dans la délibération, vous avez une synthèse des principaux travaux qui seront réalisés pour un montant estimé à 815 000 € HT. Il est précisé que ce prix ne comprend pas la partie pluviale des mises en séparatif à la charge de la Commune.

Il vous est proposé :

- d'approuver le lancement de la consultation sur la base d'un marché de travaux unique.
- de procéder pour la réalisation de ce projet à la consultation des entreprises selon les dispositions du Code des Marchés Publics relatives aux entités adjudicatrices.

M. LE PRESIDENT.- Il y en a quand même pour plus de 800 000€.

M. DESTANNES.- Et ce n'est qu'une première tranche.

M. LE PRESIDENT.- Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/67 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la dernière délibération qui le concerne sur le lancement de la consultation pour l'étude stratégique Cère Aval.

DELIBERATION N° 2010/68 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ETUDE STRATEGIQUE CERE AVAL

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- C'est un point important. On vous rappelle que l'objet de la présente consultation concerne trois agglomérations d'assainissement situées sur trois communes :

- Arpajon-sur-Cère (Station de Cabrières)
- Ytrac (Station du Bex d'Ytrac)
- Sansac-de-Marmiesse (Station du Bourg).

A ce jour, sur ce bassin versant intitulé « Cère Aval », plusieurs difficultés ont été relevées sur les systèmes d'assainissement concernés :

- Certaines stations sont obsolètes ou, tout du moins, leur fonctionnement engendre des dégradations du milieu naturel ; ce qui a justifié, pour l'une d'entre elles, une demande par les services de l'Etat d'une mise en conformité au titre de la directive Eaux Résiduaires Urbaines, et ce avant le 31 décembre 2011.
- D'autres, ou les mêmes stations, ont, suite à l'évolution de l'urbanisation, atteint leurs limites de capacité de traitement. Il convient donc de revoir ces problèmes-là.
- Troisièmement, plusieurs réseaux drainent de nombreuses eaux claires parasites et de ce fait apportent une surcharge hydraulique importante aux stations, limitant ainsi la qualité du traitement.

Il convient donc, sur l'ensemble du périmètre d'étude, d'une part de réaliser un diagnostic précis des installations, et d'autre part d'envisager plusieurs scénarii permettant de répondre à la réglementation en vigueur et également de prendre en compte les évolutions à moyen terme de l'urbanisation.

L'objectif de ce marché est donc une analyse stratégique, technique et financière sur l'assainissement du bassin versant « Cère Aval ». Cette étude devra permettre à la collectivité d'orienter ses choix et de pouvoir sur ces bases élaborer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération globale sur plusieurs années.

Les services techniques ont établi un cahier des charges de cette étude estimée à 20 000 €.

Il vous est donc proposé de lancer une consultation pour avoir un Bureau d'études capable de nous éclairer sur ce qu'il convient de faire à terme sur ce secteur, en sachant que bien entendu cela s'ajoutera à tout ce que j'ai indiqué tout à l'heure entre la Vallée de l'Authre et les travaux à faire sur la Ville d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Roger. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/68 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BESSAT peut présenter le Plan de communication et d'actions sur l'environnement.

DELIBERATION N° 2010/69 : ENVIRONNEMENT – PLAN DE COMMUNICATION ET D'ACTIONS DU 1er SEMESTRE 2010

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Je vous propose de faire une présentation rapide de ce plan. Vous avez le document qui est annexé à la délibération sur le plan de communication qui ne portera que sur le premier trimestre. Pourquoi ne portera-t-il que sur le premier trimestre ? C'est tout simplement parce que vous savez que nous sommes en train de mener une étude d'optimisation sur le traitement et la collecte de nos déchets au niveau de notre territoire, mais aussi pour les collectivités auxquelles nous rendons ce service, et que dans ce cadre-là nous aurons besoin de faire des actions de communication. Nous avons mandaté au travers de GIRUS une société qui s'appelle Cité-Plume et qui nous donnera des conseils en termes de communication pour justement nous permettre d'être plus efficaces sur celle-ci.

L'idée ici, c'est de vous présenter de manière détaillée toutes les actions de communication. Je ne vais pas vous lire le détail de toutes ces actions, vous les avez dans les annexes.

Il vous est proposé au travers de cette délibération :

- de valider cette action de communication pour un montant de 9 750 € HT.
- de valider la poursuite de la communication pour tout ce qui touche le compostage individuel, pour un montant de 25 000 € HT pour l'acquisition des composteurs et des bio-seaux.

A ce titre-là, au chapitre des composteurs et des bio-seaux, je voudrais vous signaler quand même la réussite de cette opération puisque j'ai signé la semaine dernière la 1 000ème charte du compostage. C'est donc quelque chose qui réussit bien. Nous pouvons souligner la qualité de cette implication avec des actions qui ont été faites notamment dans vos communes avec la retranscription d'articles dans vos journaux municipaux qui ont permis un vrai levier. On s'aperçoit dans les communes où il y a eu cette promotion de faite que cela apporte ses fruits.

Pour en revenir à cette délibération, il y a deux sommes à approuver pour :

- le plan d'action pour le premier semestre 2010
- ainsi que l'acquisition des composteurs et des bio-seaux parce que nous espérons bien entendu que cet élan vers le compostage continuera à se manifester dans l'année à venir.

Je suis allé très vite dans la présentation du plan de communication. En 3ème page, sur les objectifs de ce plan de communication, le premier c'est l'amélioration des performances de la collecte sélective pour les journaux/revues/magazines, ensuite il y a la réduction des déchets à la source au travers du compostage individuel, je n'y reviens pas, je viens de vous en parler, et l'augmentation du taux de valorisation des matières dans tout ce qui nous arrive en déchetterie puisqu'aujourd'hui nous avons de plus en plus de possibilités dans la valorisation des déchets. Nous espérons, sur un horizon de 2 ou 3 ans, que tous les plastiques, même les plastiques alimentaires, même souillés, pourront un jour être valorisés et donc nous permettre d'avoir des entrées financières sur cela. Je n'insiste pas plus là-dessus.

(Présentation de documents sur écran)

Dernier point, c'est la promotion de l'éducation à l'environnement. Je me permets, au travers

de cette promotion de l'éducation à l'environnement, de vous parler très rapidement du projet « Plantelière ». Nous avons un petit visuel.

(Présentation de documents sur écran)

Le projet « Plantelière » qui vous avait été remis en séance lors du Conseil Communautaire précédent n'a pas pu être étudié parce qu'il se faisait tard. Il se fait tard aussi aujourd'hui, mais je vais quand même essayer de vous en dire deux mots.

Ce projet « Plantelière » fait suite aux travaux que vous aviez effectués lors du précédent mandat avec l'installation d'un bâtiment exemplaire en termes de normes architecturales et environnementales, avec le site et le bâtiment de la Plantelière. Ce site de la Plantelière est aujourd'hui très connu comme étant auprès de nos concitoyens une porte ouverte sur le végétal, c'est ainsi qu'on le présente. Aujourd'hui, au niveau de la Commission Environnement, après une année de réflexion et de concertation avec de nombreuses associations dont le CPIE, le CAUE, la LPO et les Espaces Infos Energie, nous avons réfléchi à essayer de faire évoluer l'utilité sociale que pouvait avoir ce site pour l'amener à la création d'un centre ludo-pédagogique d'éducation à l'environnement. L'idée, c'est vraiment d'en faire un lieu référence en termes d'éducation à l'environnement, où toute association ou toute collectivité (Mairie d'Aurillac, CABA ou vos mairies) qui voudrait faire un événementiel autour de l'éducation à l'environnement puisse trouver un lieu adapté, adéquat pour ce faire, à destination essentiellement bien entendu des jeunes et des scolaires, avec des tarifs que nous avons votés la dernière fois qui permettent aux scolaires de tout le territoire de la CABA de pouvoir y accéder à des tarifs réduits, et en s'appuyant sur les richesses naturelles du site et sur l'aménagement. Vous verrez que nous prévoyons quelques aménagements simples et souples pour pouvoir rapidement refaire du nouveau et du neuf en la matière ; nous n'allons pas faire du « lourd », il n'est pas question de faire un parc à stroumpfs si vous me permettez l'expression.

Au niveau des enfants, les animations pourraient être axées autour du végétal, avec des choses que les animatrices de la CABA vont déjà, avec un travail autour de la mare pédagogique qui pourra être revue dans un second temps – là, ce n'est pas prévu au budget qui va vous être présenté –, sur les oiseaux, sur le C.P.E.N., sur le club « Connaître et Protéger la Nature ». Vous savez que la CABA a déjà ce club qui est en sommeil. Plutôt que de la réactiver, nous nous proposons de nous mettre en fédération avec le club C.P.E.N. qu'il y a sur la commune de Vézac et de travailler avec cette association qui viendra valoriser le site ; nous souhaitons aussi nous appuyer sur le potager et toutes les formations qui sont développées par le C.P.I.E. sur la réduction de l'utilisation des pesticides et des intrants, et sur tout ce qui va tourner, pour les enfants et les scolaires, autour de l'apprentissage de l'éco-citoyenneté.

Au niveau des animations, nous ne nous cantonnerons pas bien entendu au public scolaire ou périscolaire. Nous proposerons également des animations pour le grand public. Je ne vais pas peut-être, vu l'heure, vous les citer toutes. Vous l'avez dans le dossier qui vous a été transmis. Je vous signale juste que, demain, dans le cadre des animations grand public il y a, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, une manifestation qui est co-organisée par la Ville d'Aurillac et la CABA sur le site de la Plantelière, et qui aura pour objet de présenter, en présence des architectures et du CAUE qui ont conçu le bâtiment de la Plantelière, quels sont les enjeux liés à l'habitat, quels sont les enjeux liés à l'isolation et à la construction durable ; ils s'appuieront sur l'exemple de cette réalisation de la collectivité qu'est le bâtiment de la Plantelière.

Sur la promotion, un calendrier prévisionnel de façon trimestrielle sera établi et validé et il sera soumis au Bureau. Des communications générales plus spécifiques seront réalisées à destination de vos communes, mais aussi dans les supports traditionnels de la CABA (*Agglo Mag*, les sites Internet).

Sur les aménagements, il y en a un qui est tout à fait en cours, qui a été voté et validé, qui

est la clôture du site. La clôture du site, c'est tout simplement pour pouvoir protéger celui-ci des intrusions. Nous n'allons pas mettre en place un grillage, des miradors pour en faire quelque chose d'hyper sécurisé avec vidéosurveillance ; mais le but est néanmoins d'essayer de limiter les entrées et ne pas laisser le site comme un parc et jardin où tout un chacun pourrait avoir accès, dans la mesure où nous constatons malheureusement que, dès l'instant où nous tentons de mettre des espèces végétales ou des aménagements un peu rares ou un peu précieux, ceux-ci ont une espérance de vie sur le site relativement limitée, et je dis « espérance de vie sur le site limitée » pour ce qui est des plantes puisqu'on peut les retrouver parfois par ailleurs dans d'autres lieux.

Il est prévu aussi l'acquisition d'une yourte pour réaliser des expositions temporaires sur le site. Cette yourte permettra, notamment avec l'installation d'un écran vidéo à l'intérieur, de faire des animations pédagogiques pour les enfants principalement et pour les C.L.S.H.

L'acquisition de jeux pédagogiques est également envisagée. Je ne vais pas vous en faire le détail là. De la même façon, ces jeux auront pour objet de permettre aux jeunes, mais aussi aux adultes qui seront en visite sur le site de découvrir tous les enjeux liés au développement durable.

Dernier point qui tient à cœur à beaucoup de personnes dans la Commission Environnement et sur lequel nous avons bien avancé, et notamment Bernard GOSSET a beaucoup travaillé sur ce point-là, c'est l'accessibilité aux personnes âgées, quel que soit leur handicap. Le site de la Plantelière est un site dont la topographie nous permet de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous allons faire des parcours qui seront dédiés justement à ces personnes à mobilité réduite parce que, bien souvent, malheureusement, l'environnement et toutes les choses magnifiques sont rarement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Là, nous voulons mettre l'accent sur ce point-là. Nous voulons aussi mettre l'accent sur l'accessibilité pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle, et je sais que Bernard a beaucoup travaillé sur cela. Nous avons rencontré les associations locales pour les déficients visuels et sonores. Des actions seront donc mises en place à leur égard.

Enfin, au niveau du fonctionnement, il y aura des conventions avec différents partenaires utilisateurs, avec le C.P.I.E., avec toutes les associations qui voudront se servir du lieu dans le cadre et dans l'objectif cités dans mon introduction. Il y aura une convention à trouver et à rédiger avec les Croqueurs de Pommes pour que nous ayons un usage partagé et une convention intelligente de travail en bons termes et en bonne intelligence avec eux.

Un bilan annuel sera réalisé et vous sera présenté sur les animations de ce site.

Vous pourrez trouver dans votre dossier – je ne le détaille pas là parce que ce serait long et fastidieux – la liste des animations qui commencent dès demain avec la Semaine du Développement Durable, avec le partenariat de la Ville d'Aurillac et du CAUE, à 10 heures. Ces animations sont déjà très nombreuses. Pour vous donner un ordre d'idée, il y a déjà 25 manifestations de pré-programmées, qui seront à valider lors du prochain Bureau uniquement sur le trimestre à venir.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce projet « Plantelière » et sur la délibération qu'il nous faut voter sur la communication pour le premier semestre du Service Environnement.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/69 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. TIBLE présente l'avant-dernière délibération qui concerne un dossier important, sur lequel il a beaucoup travaillé avec la Commission Transports. C'est l'adoption du Schéma Directeur

d'Accessibilité.

DELIBERATION N° 2010/70 : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE

Rapporteur : M. TIBLE

M. TIBLE. - Merci, Monsieur le Président. C'est effectivement un dossier important, sur lequel je vais m'efforcer d'être très synthétique.

En premier lieu, je souhaite rappeler qu'en fait nous avons missionné le Cabinet Mobhilis qui a travaillé avec nous en février 2009. Cela signifie qu'un an après nous sommes devant notre Conseil pour valider le schéma ; ce qui me paraît être quand même assez efficace en termes de délais. Je ne manquerai pas, à cette occasion, d'associer la Commission Transports avec la partie administrative et les élus pour l'assiduité dans les réunions et l'efficacité dans le travail qu'ils y produisent.

Le rapport qui vous est présenté constitue le Schéma Directeur d'Accessibilité des services de transport de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, et c'est la phase finale qui a été validée par le Comité de Pilotage du 27 janvier 2010, puis en Bureau Communautaire le 1er février 2010.

Un rappel sur le plan législatif. Il s'agit d'une loi du 11 février 2005 qui a imposé aux Autorités Organisatrices de Transport de Voyageurs de mettre en place un schéma d'accessibilité des transports qui est applicable à leurs compétences.

Ce Schéma poursuit un certain nombre d'objectifs :

- En premier lieu, établir le diagnostic du niveau d'accessibilité.
- Proposer des solutions d'aménagement avec des estimations de coût.
- Prévoir la mise en place de moyens de substitution.

Ladite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » précise que l'ensemble du matériel roulant doit être accessible aux personnes à mobilité réduite pour 2015. Elle vise à permettre le déplacement d'un point à l'autre dans des conditions d'accessibilité et de confort équivalentes pour tous, et elle identifie quatre grands types de handicap :

- les personnes déficientes motrices, utilisatrices d'un fauteuil roulant
- les personnes ayant des déficiences auditives, incluant la surdité et les malentendants
- les personnes ayant des déficiences visuelles, incluant la cécité et les malvoyants
- les personnes ayant des déficiences intellectuelles, incluant les troubles psychiques et mentaux.

Sur le réseau urbain, un certain nombre d'orientations ont été arrêtées :

- Pour ce qui concerne la partie urbaine, les arrêts des lignes 10 et 40 devraient faire partie de nos priorités pour tous les types de handicap. Cela veut dire que cela implique une mise en accessibilité des infrastructures avec un quai et un cheminement, des services et des véhicules qui circulent sur ces lignes.

Alors pourquoi avons-nous fait le choix de ces lignes 10 et 40 ? Tout simplement parce que cela correspondrait au besoin le plus important puisque cela représente 74 % de la fréquentation et 19 % des arrêts du réseau. A ce propos, j'en profite pour donner un chiffre que peut-être tous mes collègues n'ont pas ; c'est qu'en fait le réseau de transport de la CABA comporte 239 points d'arrêt qui ont tous fait l'objet d'une observation par le Cabinet et d'une analyse très précise.

- Par contre, les autres arrêts (réseaux urbains et périurbains) seraient rendus accessibles à tous les types de handicap, excepté le handicap physique, et seuls, dans ce cas-là, les services seraient adaptés.

En fait, lorsqu'il y aura inaccessibilité, il est préconisé de compenser cela par un développement du transport des personnes à mobilité réduite. La commission qui se réunit dans les jours qui viennent va analyser une proposition d'extension de notre règlement qui lui sera faite par un groupe de travail.

Chaque Commune – et là je crois que c'est l'élément essentiel – qui réalise des travaux d'aménagement devrait s'engager à respecter le référentiel d'aménagement des points d'arrêt. Je précise que ce référentiel a été communiqué à l'ensemble des communes de la CABA et que s'il y avait des précisions à demander nous sommes à leur disposition, mais là je crois que c'est un engagement qu'il faudrait que nous prenions tous ensemble parce que, sur les travaux à venir, il ne faudrait pas passer à côté. En sachant qu'il y a un certain nombre d'arrêts qui ne seront pas rendus accessibles pour des raisons d'impossibilité technique ; c'est souvent lié à une pente trop forte ou à un contexte de voirie et trottoirs trop étroits. Il y a aussi des possibilités d'exclure un certain nombre d'arrêts dès lors que les aménagements seraient surdimensionnés par rapport à la fréquentation. Je crois que, par rapport à tout cela, il faut que les questions remontent notamment vers Christine et elles seront analysées.

En ce qui concerne le matériel roulant, la loi précise qu'il n'y a pas de dérogation possible, que tous les véhicules doivent être accessibles à l'échéance 2015. Sur la partie urbaine, avec ce que nous avons vu dans le budget, nous devrions avoir des véhicules accessibles équipés de kits sonores. Par contre – et je crois que ce sera une grande préoccupation pour le prochain contrat –, sur le réseau périurbain, les sous-traitants devront se conformer à la réglementation lors du renouvellement du parc, même s'il n'y a pas d'obligation légale à accélérer ce renouvellement.

Voilà ce que l'on peut dire de ce Schéma d'accessibilité. Je crois que ce qu'il faut en retenir, c'est qu'effectivement, si nous nous en tenons à ce que l'étude a rendu, le coût estimé des travaux paraît intenable. La position que nous avons tenue aussi bien devant le Bureau que dans le groupe de travail, c'est prendre un engagement sur l'avenir pour que, chaque fois que nous réalisons des travaux, nous les réalisons dans les normes d'accessibilité, et puis s'efforcer dans les communes de faire remonter les situations qui peuvent rentrer dans les exceptions.

Je terminerai ce bref rapport en indiquant que, le 18 février dernier, le Sénateur Jacques MEZARD, dans le cadre des questions orales, est intervenu sur ce sujet au Sénat. Alors je vais m'autoriser à résumer son intervention en trois points, me semble-t-il :

- Le premier, c'est qu'il considère effectivement qu'il est tout à fait légitime d'aller vers une accessibilité des transports.
- Le deuxième point, c'est pour noter qu'il y a une question qui est extrêmement préoccupante, qui est celle du financement, et une perche est tendue à l'Etat puisqu'il est indiqué que sans aide substantielle de l'Etat il ne sera pas possible de mettre en oeuvre toutes les mesures qui seraient nécessaires.
- Dans un troisième point, il note l'intérêt de mettre en place des services de substitution, et c'est effectivement une réponse que nous allons apporter en ce qui concerne le réseau, notamment dans la partie rurale ou périurbaine du réseau.

Le Schéma directeur est soumis au vote de notre Conseil.

Je précise qu'a priori il n'y a pas eu de réponse faite à cette question.

M. LE PRESIDENT.- Il y en aura une mardi matin. Nous te la transmettrons donc dès mardi matin. Merci, Bernard. Je tiens à le remercier pour le travail qu'il a effectué avec la Commission et avec Christine DELBOS pour les services. Je veux remercier aussi le Bureau d'études parce qu'il nous arrive de ne pas être très contents du travail des bureaux d'études, mais là nous sommes tombés sur un Bureau d'études particulièrement efficace, rapide et compétent ; ce qui doit être souligné.

Vous avez dans le document – je le dis à chacun des maires – des évaluations des travaux qui seraient nécessaires et qui démontrent que nous ne pouvons pas tout faire et qu'il faudra prendre le temps. Je rappelle très simplement aussi qu'Aurillac, Ville Centre, et dans la foulée l'Agglomération puisque nous avons la compétence « Transport », sur le classement de toutes les préfectures, nous étions en 7ème position en matière d'accessibilité. Je ne sais pas si nous pourrions monter encore dans le classement, mais je pense que c'est déjà relativement bien et nous continuerons dans ce sens, mais là aussi en faisant attention à ne pas faire des travaux là où l'investissement est démesuré par rapport au service rendu pour ceux qui ont des difficultés d'accessibilité.

Je mets la délibération aux voix, s'il n'y a pas de questions.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/70 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/71 : AFAPCA – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT **Rapporteur : M. LE PRESIDENT**

M. LE PRESIDENT.- La dernière délibération, c'est M. MAUREL qui devait la présenter. C'est moi qui la rapporte parce que le candidat à désigner par cette délibération c'est M. MAUREL. Il s'agit de désigner un représentant au Conseil d'Administration de l'Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés (AFAPCA).

Le candidat proposé est M. MAUREL, mais s'il y en a un autre il sera certainement élu sans aucune difficulté. (S'adressant à M. MAUREL) Je crois que tu es prêt à céder ta place.

Je mets cette candidature aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2010/71 est adoptée à l'unanimité des votants, Mme MARTY, présidente de l'AFAPCA, n'ayant pas pris part au vote.

M. MAUREL est unanimement désigné comme représentant de la CABA au sein du Conseil d'Administration de l'AFAPCA. Je vous remercie.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 25 FEVRIER 2010

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit 30)
